

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1203

19 juin 2007

### SOMMAIRE

Amas Fund .....	57742	Home Plante Deco S.à r.l. ....	57699
Arcelor Profil Luxembourg S.A. ....	57701	H&S Architecture S.A. ....	57702
Brasserie Um Bierg .....	57700	Ipsso Facto S.à r.l. ....	57700
Bureau d'Architecture F. Folmer & Ass. S.à r.l. ....	57741	Kredietrust Luxembourg S.A. ....	57705
Captiva Capital II S.à r.l. ....	57706	La Réserve de Sigefroid S.A. ....	57741
Charlie S.A. ....	57698	LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à r.l. ....	57703
ChemCore S.A. ....	57744	Lux Fine Art S.à r.l. ....	57706
Credit Suisse Nova (Lux) .....	57700	Mazars .....	57740
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ..	57699	MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.) .....	57743
DATA AUTOMATION Luxembourg S.à r.l. ....	57705	Multi-Metall Recycling S.A. ....	57698
Design Carrelages S.A. ....	57699	Nordea Investment Funds S.A. ....	57701
Distriwood S.A. ....	57705	Nory Invest S.A. ....	57698
ELH International S.à r.l. ....	57741	PS S.à r.l. ....	57704
Fassa International S.A. ....	57740	responsAbility SICAV (Lux) .....	57701
Fonds Général Stratégique .....	57742	SCP France Massy Holdings S.A. ....	57744
Four Stars Investment S.A. ....	57743	SCP France Massy Property S.A. ....	57743
Gandria Holding S.A. ....	57741	Société de Transport d'Energie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg .....	57701
Garage Léon Pirsch s.à r.l. ....	57704	Team 31 .....	57741
G-Automotive S.A. ....	57704	Toiture Eich Nico .....	57702
Gestion Générale Immobilière S.à r.l. ....	57699	Transport Francois S.à r.l. ....	57703
HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl .....	57706	Tricat Europe S.A. ....	57704
H/H-Capital Management GmbH .....	57703	White Fleet .....	57702

**Charlie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 68.044.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mars 2007*

Il résulte dudit procès-verbal que l'assemblée a révoqué de leur fonctions les administrateurs PROGRESS INVEST SA, RAVELIN INVESTMENTS SA et Monsieur Peter Vansant, l'administrateur délégué PROGRESS INVEST SA

L'assemblée a nommé pour les remplacer les administrateurs suivants Monsieur Van den Bosch Paul D. J. demeurant au 46 Nethestraat B-3941 Hechtel-Eksel, Monsieur Van den Bosch Daniel A.M. demeurant au Sint-Ritastraat 220 B-3920 Lommel et Monsieur Van den Bosch Georgius A. demeurant au Luikersteenweg 583 B-3920 Lommel

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Van den Bosch Paul D. J.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 août 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Van den Bosch Paul D. J., demeurant au 46 Nethestraat B-3941 Hechtel-Eksel a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056188/1265/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Multi-Metall Recycling S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.485.

Ich, der Unterzeichner, Dieter W. Schleier, gebe Ihnen hiermit meinen Austritt aus der Firma, MULTI-METALL RECYCLING S.A. - R.C.S. Nr.: B 118.485, bekannt.

Mit meiner Kündigung vom 28. August 2006 bin ich nicht mehr als Verwaltungsratsvorsitzender und Handlungsbevollmächtigter für die oben genannte Firma tätig.

Hohberg, den 26. April 2007.

D. W. Schleier.

Référence de publication: 2007055837/7643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00441. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

**Nory Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.196.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 avril 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, a été clôturée et que NORRY INVEST S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour NORRY INVEST S.A., société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007056411/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Gestion Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056343/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Home Plante Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Épernay.  
R.C.S. Luxembourg B 113.301.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056344/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Design Carrelages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.603.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007056341/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 69.054.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zurich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 juin 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Donald B. Rice, Luxembourg

Germain Trichies, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056273/736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Ipsos Facto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 53.684.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056345/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Brasserie Um Bierg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3960 Ehlange, 36, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 34.280.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur Alzette, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056346/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zürich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056272/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.**

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.  
R.C.S. Luxembourg B 942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056330/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05863. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Arcelor Profil Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 41.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007056331/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05861. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 672, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 31.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

*Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.*

S. Bateman / O. Sádaba-Herrero

Référence de publication: 2007056342/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00320. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 121.154.

Suite à la démission de Monsieur Mario Seris avec adresse professionnelle à Zurich, Giesshübelstrasse, 30, CH-8070 Zürich, Suisse, comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, Monsieur Mark Burgess, avec adresse professionnelle à Londres, One Cabot Square, London E14 4QJ, Grande-Bretagne, a été coopté comme nouveau Membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2006, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

Mark Burgess, Londres, Président

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich

Rochus Mommartz, Bern

Arthur Vayloyan, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056271/736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**H&S Architecture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 65.322.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056350/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Toiture Eich Nico, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 67.148.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007056329/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05529. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.381.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2007, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

Mark Burgess, Zurich, Président du Conseil d'Administration

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-Président du Conseil d'Administration

Luca Diener, Zurich

PricewaterhouseCoopers Audit, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007056270/736/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Transport Francois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 120.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056412/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02249. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**H/H-Capital Management GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 104.508.

Par résolution signée en date du 20 mars 2007, les associés ont nommé DR. EBNER, DR. STOLZ UND PARTNER GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft, avec siège social au 5, Oberlindau, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056409/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**LDP, Luxembourgeoise des Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 90.222.

*Cession de parts*

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue le 22 mars 2007*

L'assemblée prend connaissance de la cession de parts par lequel la société VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A. cède l'ensemble de ses 20 parts sociales détenues dans la société LUXEMBOURGEOISE DES PARTICIPATIONS Sàrl. à la société VISION INTERNATIONAL S.A. dont le siège social est situé 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Le transfert des parts sociales est approuvé par l'assemblée qui constate que les conditions visées à l'article 8 des statuts de la société sont remplies.

Un extrait de la présente assemblée sera délivré et déposé pour publication selon les prescriptions de la 10 août 1915.

Par conséquent, le capital social de la société de la société LUXEMBOURGEOISE DES PARTICIPATIONS Sàrl est détenu comme suit:

	Parts sociales
ARINSO INTERNATIONAL N.V. avec siège social à 116, boulevard de l'Humanité B-1070 Anderlecht . . . .	80
VISION INTERNATIONAL S.A. avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg . . . . .	20
Total: . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056264/1682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007056391/239/12.

(070057393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**G-Automotive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 55.735.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 30 mars 2007 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur René Moris, dont l'adresse professionnelle est au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, a été nommé en remplacement pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056307/1265/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Garage Léon Pirsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 164, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 8.413.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Référence de publication: 2007056349/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00142. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

**Tricat Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 47.228.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 22 mars 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Thorne Gould, avec adresse au 3722, Hess Road, 21111, Monkton, Maryland, Etats-Unis
  - Monsieur Chang W Chi, avec adresse professionnelle au 260, Schilling Circle, MD-21031 Hunt Valley, Etats-Unis
- Ratification de la démission de Monsieur Donald E Benson, avec adresse au 144, North Clyde Avenue, USA-60067, Palatine, Illinois, Etats-Unis, en date du 22 mars 2007.

Ratification de la cooptation de Monsieur Ronald L Maher JR, avec adresse professionnelle au 260, Schilling Circle, MD-21031 Hunt Valley, Etats-Unis, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance

lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Acceptation de la démission de Monsieur Ronald L O'D Jr Maher, avec adresse professionnelle au 260, Schilling Circle, MD-21031 Hunt Valley, Etats-Unis, de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Karsten Koenig, avec adresse au 22, Muehlweg, D-06846 Dessau, Allemagne, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056406/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**DATA AUTOMATION Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 62.561.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056348/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06571. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Distriwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056347/5332/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05751. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2006*

L'Assemblée désigne la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme réviseur externe de la société à partir de l'exercice 2006, en remplacement de DELOITTE.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

J.-P. Loos

Référence de publication: 2007056404/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**HCEPP Luxembourg Czech Republic II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II Sàrl*

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

Référence de publication: 2007060416/1017/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06348. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

---

**Lux Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 108.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007056328/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.955,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of the month of March,

Before us, M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B-92.025,

hereby represented by M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26, 2007.

2) CEDOBAR 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B-109.022.

hereby represented by M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, by virtue of a proxy given on March 26, 2007; and

3) CEDOBAR 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B-104.850.

hereby represented by M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, by virtue of a proxy given on March 26, 2007.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of the société à responsabilité limitée CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of notary Henri Hellinckx of July 27, 2005, published in the Mémorial C, n ° 1444, dated 23 December 2005.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To reduce the nominal value of each share from one hundred euros (EUR 100.-) to five euros (EUR 5.-) resulting in the allocation of twenty (20) shares of a nominal value of five euros (EUR 5.-) in exchange to one (1) share of a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) in order to have the corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) currently divided into one hundred twenty-five (125) shares, divided from now into two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) each.

2. To create three (3) classes of shares with the rights and privileges attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as referred to under item 11 of the present agenda.

3. To re-qualify, out of the one thousand six hundred and twenty (1,620) shares held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. resulting from the split referred to under item 1 above: (i) one thousand six hundred and twelve shares (1,612) shares as Class A Shares, and (ii) eight (8) shares as Class C Shares.

4. To re-qualify, out of the six hundred and twenty (620) shares held by CEDOBAR 2 S.à r.l. resulting from the split referred to under item 1 above: (i) six hundred and nineteen (619) shares as Class B Shares, and (ii) one (1) share as Class C Share.

5. To re-qualify out of the two hundred and sixty shares (260) held by CEDOBAR 3 S.à r.l. resulting from the split referred to under item 1 above: (i) two hundred and fifty-nine (259) shares as Class B Shares and (ii) one (1) share as a Class C Share.

6. To increase the share capital by an amount of one thousand and four hundred fifty-five euros (EUR 1,455.-) euros so as to raise it from its amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand nine hundred and fifty-five (EUR 13,955.-) by the issue of twenty-one (21) new Class B Shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) to be subscribed by CEDOBAR 3 S.à r.l., the other shareholders waiving their preferential right to subscribe, and two hundred seventy (270) new Class C Shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) among which one hundred seventy-four (174) new Class C Shares to be subscribed by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., sixty-nine (69) new Class C Shares to be subscribed by CEDOBAR 2 S.à r.l. and twenty-seven (27) new Class C Shares to be subscribed by CEDOBAR 3 S.à r.l.

7. To accept the subscription of (i) one hundred seventy-four (174) new Class C Shares by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., (ii) sixty-nine (69) new Class C Shares by CEDOBAR 2 S.à r.l. and (iii) the twenty-one (21) new Class B Shares and twenty-seven (27) new Class C Shares by CEDOBAR 3 S.à r.l., each share with a nominal value of five euros (EUR 5.-), against a contribution in cash.

8. At the completion of the share re-organisation above, and after the transfer of the Class C Shares to the CAPTIVA MPV S.à r.l. or any other entity substituted, the allocation of shares shall be as follows:

Shareholder	Class	Number of Shares	% by Class of Shares	% out of Total Shares
CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. ....	A	1,612	100% of A	57.76%
CEDOBAR 2 S.à r.l. ....	B	619	69% of B	22.18%
CEDOBAR 3 S.à r.l. ....	B	280	31% of B	10.03%
CAPTIVA MPV or substituted . . . . .	C	280	100% of C	10.03%
Total . . . . .		2,791		100.00%

9. To clarify the payment of Distributions to the Class A and Class B Shareholders as follows:

- CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l.: 65.00%

- CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35.00%

\* CEDOBAR 2 S.à r.l.: 24.71%

\* CEDOBAR 3 S.à r.l.: 10.29%

10. To set out the cost and payment for the transfer of the Class C Shares from their current shareholders to CAPTIVA MPV S.à r.l. or any other entity which would be substituted.

11. To fully restate the articles of association of the Company, notably to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 7 of the agenda.

12. To confirm, following the restatement of the articles of association, the mandate of Mr Alain Devresse as Class A1 Manager, Mr Mark Torbick and Mr Michel van Krimpen as Class A Managers, Mr Daniel Felsenthal as Class B1 Manager

and Mr Robert Kimmels as Class B Manager for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the year 2008.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First Resolution*

The Shareholders resolves to reduce the nominal value of each share from one hundred euros (EUR 100.-) to five euros (EUR 5.-) resulting in the allocation of twenty (20) shares of a nominal value of five euros (EUR 5.-) in exchange to one (1) share of a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) in order to have the corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) currently divided into one hundred twenty-five (125) shares, divided from now into two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) each.

*Second Resolution*

The Shareholders resolves to create three (3) classes of shares with the rights and privileges attached thereto following restatement of the articles of association of the Company as resolved upon under the sixth resolution below.

*Third Resolution*

The Shareholders resolves to re-qualify:

- out of the one thousand six hundred and twenty (1,620) shares currently held by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. as a result from the split made pursuant to the first resolution above:

- (i) one thousand six hundred and twelve shares (1,612) shares into Class A Shares, and
- (ii) eight (8) shares into Class C Shares.

- out of the six hundred and twenty (620) shares currently held by CEDOBAR 2 S.à r.l. as a result from the split made pursuant to the first resolution above:

- (i) six hundred and nineteen (619) shares into Class B Shares, and
- (ii) one (1) share into Class C Share.

- out of the two hundred and sixty shares (260) held by CEDOBAR 3 S.à r.l. as a result from the split made pursuant to the first resolution above:

- (i) two hundred and fifty-nine (259) shares into Class B Shares, and
- (ii) one (1) share into a Class C Share.

*Fourth Resolution*

The Shareholders resolves to increase the share capital of the Company to raise it from its amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen thousand nine hundred and fifty-five (EUR 13,955.-) by (i) the issue of twenty-one (21) new Class B Shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) to be subscribed by CEDOBAR 3 S.à r.l., the other shareholders waiving their preferential right to subscribe, and (ii) the issue of two hundred seventy (270) new Class C Shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) among which one hundred seventy-four (174) new Class C Shares to be subscribed by CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., sixty-nine (69) new Class C Shares to be subscribed by CEDOBAR 2 S.à r.l. and twenty-seven (27) new Class C Shares to be subscribed by CEDOBAR 3 S.à r.l.

*Subscription - Payment*

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for one hundred seventy-four (174) new Class C shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) per share and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of eight hundred seventy euros (EUR 870.-).

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CEDOBAR 2 S.à r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for sixty-nine (69) new Class C Shares with a nominal value of five euros (EUR 5.-) per share and to make payment in full for such new Class C Shares by a contribution in cash in a total amount of three hundred forty-five euros (EUR 345.-).

There now appears M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CEDOBAR 3 S.à r.l., by virtue of the above mentioned proxy.

The person appearing declares to subscribe for (i) twenty-one (21) new Class B Shares and (ii) twenty-seven (27) new Class C Share and to make payment in full for such new Class B Shares and new Class C Share by a contribution in cash in a total amount of two hundred forty euros (EUR 240.-).

Proof of such payments by the persons appearing to the Company has been given to the undersigned Notary

#### *Fifth Resolution*

Thereupon, the shareholders resolved to accept the above referred subscription to themselves respectively in their capacity of subscribers and particularly the shareholders waive their preferential right to subscribe over the issue of new shares pursuant the foregoing resolutions.

#### *Sixth Resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

### **«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), as amended, and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the name of CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, of such holdings and in particular the holding of interests in CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (CAPTIVA II), a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the capacity of general partner and manager of that Company.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration ending on December 31, 2054 subject to the provisions of early termination of Article 9.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

### **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand nine hundred fifty-five euros (EUR 13,955.-) divided into one thousand six hundred and twelve (1,612) class A shares (the «Class A Shares»), eight hundred ninety-nine (899) class B shares (the «Class B Shares») and two hundred eighty (280) class C Shares (the «Class C Shares»), with a nominal value of five euros (EUR 5.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the present Articles of Association and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2 Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may Transfer freely its shares.

7.2 When the Company is composed of several shareholders:

(i) the shares may be Transferred amongst shareholders subject to article 7.3; and

(ii) the shares may be Transferred to a non-shareholder (a «Third Party») only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued share capital

in accordance with the following conditions:

7.2.1 Transfer of Class A Shares and Class B Shares

A permitted Transfer relating to a Class A Shareholder or a Class B Shareholder under this Article 7 shall be deemed to cover both the Transfer of the relevant Class A or Class B Shares and the corresponding Transfer of the relevant Interests belonging to this same shareholder and its Funding Contributions pro-rata and in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l., of the relevant Class B Shares, Interests and Funding Contributions of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. respectively.

a) Transfer within the Initial Period

For a period starting as from the Effective Date and ending three (3) years after the Final Closing (the «Initial Period»), Transfers of any Class A Shares and Class B Shares to any Third Party are not permitted unless the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer:

(a) is an Intra Group Transfer; or

(b) is a Transfer to successor trustee(s); or

(c) has been agreed in writing by the other shareholder (the «Other Shareholder») being CEDOBAR 2 S.à r.l. (or its permitted transferee) in case of a Transfer of Class A Shares and CCM (or its permitted transferee) in case of a Transfer of Class B Shares;

(ii) the purported Transfer is a Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the shares held by the relevant Class A Shareholder or Class B Shareholder (and by their respective Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) and in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Class B Shares held by both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and by their respective Intra-Group permitted transferee(s) if applicable);

(iii) the purported Transfer is accompanied by the Transfer of the following interests:

a) by a correlative Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Interests and Funding Contributions through the Company of the relevant Class A Shareholder or Class B Shareholders (and of their respective Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) and, in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l., of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the Interests and Funding Contributions through the Company of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and of their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable); and

b) by a correlative Transfer of all (and not less than all), except for Intra Group Transfers which can be partial, the CAPTIVA II Interest and funding obligations in CAPTIVA II (if any), the ICP Interests and the CAPTIVA Executive GP Interests 1) of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and of their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable) in the case of a Transfer by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. or 2) of LUX FEEDER II and of CCM (as applicable) (and of their Intra-Group permitted transferee(s) if applicable), in case of a transfer by CCM; and

(iv) in case of Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s), the legal, regulatory and tax conditions are satisfied.

b) Transfer after the Initial Period

After the Initial Period, Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s) of any Class A Shares and any Class B Shares are not permitted unless the conditions of article 7.2.1 a) (ii) to 7.2.1 (a) iv) and of article 7.3 are satisfied.

After the Initial Period, Transfers (other than Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s)) of any Class A Shares and any Class B Shares to a Third Party are permitted provided the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer is a Transfer of all the Rights of the relevant Class A or Class B Shareholder;

(ii) the relevant Class A Shareholder or Class B Shareholder (the «Transferor») has made an offer (the «Offer») for the Transfer of all the Rights to the Other Shareholder by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price»), which Offered Price shall include the price for the entire Rights;

(iii) the Other Shareholder has expressly rejected or has not accepted the Offer within a period of twenty (20) Business Days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);

(iv) the Transfer of all the Rights has been completed within a period of six (6) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) by the Other Shareholder or the end of the Acceptance Period (if no express rejection has occurred), as applicable;

(v) the price for the Transfer of the Rights to the Third Party (the «Transfer Price») is not lower than ninety seven per cent (97%) of the Offered Price;

(vi) the Other Shareholder has not exercised its right to tag along and to be bought out on the same terms and conditions by the Third Party or, if the Other Shareholder has exercised this right, the Third Party has accepted to acquire of all the Rights of the Other Shareholder on the same terms and conditions.

(vii) in case of a proposed Transfer by any Class B Shareholder, if the Third Party is an Investment Bank or a fund which is managed by or in which an Investment Bank (alone or together with its Affiliates) is the majority investor, the Transfer of all the Rights has been approved by the Other Shareholder; and

(viii) in case of an actual Transfer by the Class A Shareholder (or its Intra Group permitted transferee) of its Rights in accordance with the foregoing provisions, the name of ICP will be changed within a period of thirty (30) days starting as from the date at which the Transfer is completed and will lose any reference to IXIS and/or CCM.

#### 7.2.2 Transfer of Class C Shares

The transfer of the Class C Shares in the Company by their current shareholders (i.e. Class A Shareholder and Class B Shareholders respectively) to the MPV (as defined in article 27.4 below), or any other entity which would be substituted to MPV, shall be at their par value.

Transfers of Class C Shares before or after the Investment Period are subject to the consent of the Class A and Class B Shareholders.

7.3 Transfer of Rights in accordance with article 7.2.1 between CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. shall be permitted, provided CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. have informed the Company of the purported Transfer of Rights as soon as possible and in any case ten (10) Business Days before the date of Transfer.

7.4 Any Transfer of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company and the shareholder(s) making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

7.5 The Transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

7.6 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the present Articles of Association.

The new shares to be issued will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the issued share capital which those shareholders are holding, who may subscribe to these new shares whether in cash or in kind.

Where the issued share capital is increased by the issue of new shares of only one class, the preferential subscription right of the holder of shares of the other classes may not be exercised until after that preferential subscription right has been exercised by the holders of shares of the class in which new shares are issued.

**Art. 9. Default.** In case of a Default by any class A shareholder of CAPTIVA II, failure by such class A shareholder of CAPTIVA II to remedy the Default within the Curing Period in accordance with article 9.1 of the articles of association of CAPTIVA II, (failure by CEDOBAR 2 S.à r.l. or CEDOBAR 3 S.à r.l. will be deemed a failure by both of them and for the avoidance of doubt CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. will be jointly (solidairement) liable in case of Default and all the provisions of this article 9 shall be applied to both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.) will have the following immediate consequences: For the purpose of determining the portion of any Distribution and of the Liquidation Distribution to which CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. or CCM (and/or their respective permitted transferee), as applicable, are/is entitled in their/its capacity as shareholder(s) of the Company pursuant to respectively Article 27 and 28 of the present Articles of Association, CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. or CCM (and/or their respective permitted transferee), as applicable, will be diluted in respect of their/its Percentage Interest in the Company in the same manner as the relevant shareholder(s) of CAPTIVA II shall be diluted in accordance with the provisions of Article 9 of the articles of association of CAPTIVA II.

In case of a LUX FEEDER II Default, failure by LUX FEEDER II (a) to comply with its obligations under any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA II or/and (b) to vote in favour

of a Distribution (as defined in the articles of association of CAPTIVA II), such a failure will trigger the early termination of the Company.

**Art. 10. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

**Art. 11. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of five (5) managers (the «Managers») elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as applicable, as follows:

(i) three (3) Managers (the «Class A Managers»), who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class A Shareholder. Out of these three (3) Class A Managers, one (1) Manager shall be elected as Class A1 Manager.

(ii) two (2) Managers (the «Class B Managers») who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class B Shareholders upon prior approval by CEDOBAR 2 S.à r.l. Out of these two (2) Class B Managers, one (1) Manager shall be elected as Class B1 Manager.

In case of a Default by LUX FEEDER II:

(i) two (2) Managers (the «Class A Managers»), who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class A Shareholder. Out of these two (2) Class A Managers, one (1) Manager shall be elected as Class A1 Manager.

(ii) three (3) Managers (the «Class B Managers») who need not to be shareholders shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as Manager submitted by the Class B Shareholders upon prior approval by CEDOBAR 2 S.à r.l.. Out of these three (3) Class B Managers, one (1) Manager shall be elected as Class B1 Manager.

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as applicable, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders.

### Art. 12. Meetings of the Board of Managers.

12.1 The Class A1 Manager shall act as the chairman of the Board of Managers (the «Chairman»). The Board of Managers may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not to be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholders.

12.2 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

12.3 The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

12.4 The Board of Managers shall meet as frequently as required and no less than four (4) times during each year.

12.5 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 day's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram to each of the Managers, provided always that a shorter period of notice may be given with the written approval of the Class A1 Manager and of the Class B1 Manager. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.6 Every Board of Managers' meetings shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

12.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxyholder.

12.8 A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of one (1) Class A Manager and the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

12.9 One (1) or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

12.10 In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

### Art. 13. Minutes of Meetings of the Board of Managers.

13.1 The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman). Any proxies will remain attached thereto.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.

**Art. 14. Decisions of the Board of Managers.**

14.1 Ordinary Decisions

Ordinary Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting. In case of equality of votes, the Chairman shall have a casting vote.

14.2 Reserved Decisions

14.2.1 Before the occurrence of a Default

Before the occurrence of a Default, the Reserved Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting including the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

14.2.2. After the occurrence of a Default

After the occurrence of a Default, the Reserved Decisions are validly adopted by the Board of Managers if approved by the majority of the Managers present or represented at the meeting, the special consent of the Class A1 Manager (in case of Default by LUX FEEDER II) and the Class B1 Manager (in case of Default by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l.) being not required to validly adopt the relevant Reserved Decisions.

14.2.3 List of Reserved Decisions

Any decisions relating to the following matters constitute a «Reserved Decision»:

(1) Any proposal by the Company to the general meeting of shareholders of CAPTIVA II in relation to the amendment to the articles of association of CAPTIVA (including the increase or reduction of the issued share capital of CAPTIVA II, the merger of CAPTIVA II, the extension of the term and the early termination of CAPTIVA II);

(2) Adoption of the initial Business Plan and Budget for CAPTIVA II;

(3) Any variation of the investment policy or strategy of CAPTIVA II or any other material variation of its terms (e.g. basis of distributions and/or calculating distributable cash flow);

(4) Any acquisition of an asset, investment or other transaction which falls outside the scope of the CAPTIVA II's investment policy;

(5) Any variation in the basis of valuing assets or in the accounting policies and principles applied by CAPTIVA II;

(6) Any extension of the Investment Period;

(7) Any reduction of un-drawn Investment Allocations;

(8) Any matter constituting a conflict of interest (e.g. any related party transaction such as an acquisition or disposal from a member of the IXIS Group, any material variation to or enforcement or termination of any contract for advisory services as may be in existence from time to time between the Company and ICP);

(9) Any increase of the Investment Program and Allocation of Funds;

(10) Any Material Change to any Business Plan or Budget for CAPTIVA II including where relevant the approval of the updated Budget;

(11) Any Material Change to any Business Plan or Budget for an investment made by CAPTIVA II;

(12) Investment approval for all investments to be made by CAPTIVA II including binding-offers, the approval of the relevant and applicable drawdown notice, Budget and Business Plan which shall include the purported price and timing for the sale of the relevant investment and the terms and conditions to be abided by the contract with service providers in respect of the investment and divestment to be made;

(13) Any sale of assets or portfolios above one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) in accordance with the agreed Business Plan;

(14) Any sale of assets or portfolios above ten million euros (EUR 10,000,000.-) implying a Material Change with the agreed Business Plan;

(15) Any grant by CAPTIVA II of exclusive negotiation rights/options in respect of an acquisition for more than a cumulated amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-);

(16) Any re-financing of assets or portfolios of more than a cumulated amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-) or any re-financing not in accordance with the agreed Business Plan that would result in a Material Change;

(17) Any re-financing of assets or portfolios of more than a cumulated amount of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) in accordance with the agreed Business Plan;

(18) The granting of any security (including granting of security over uncalled Investment Allocation) guarantees, charge or any other allocations by CAPTIVA II or its Affiliates with respect to investments with a value of more than ten million euros (EUR 10,000,000.-);

(19) The adoption and/or any change in CAPTIVA II's accounting policies and any write-down of any unrealised investments (including valuation dates or accounting reference dates);

(20) The initiation of any liquidation, dissolution or material cessation of any investment or Affiliate of CAPTIVA II;

(21) Any authorisation to proceed with a potential transaction which would result in expenses over twenty thousand euros (EUR 20,000.-) after very preliminary analysis (the «Green Light»);

(22) Adoption of Bid Budgets of more than one hundred thousand euros (EUR 100,000.-);

(23) Co-investment arrangements with the Management Team;

(24) Removal of the advisory vehicle of CAPTIVA II (initially ICP) in the event of gross negligence, wilful misconduct or fraud;

(25) The granting of any power to any individual to represent CAPTIVA II for a specific purpose or transaction other than the members of the Management Team;

(26) The approval of the Company's accounts and the report of the Board of Managers to the general meeting of the Company and decision to submit the accounts for approval to the general meetings of shareholders of the Company and the approval of CAPTIVA II accounts and the report of the general partner and decision to submit the accounts for approval to the general meetings of shareholders of CAPTIVA II;

(27) Any proposal to the shareholders' meeting of CAPTIVA II to change CAPTIVA II's name;

(28) The execution of any contract of a value on an annual or cumulative basis of more than three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) or not in accordance with the approved Budget;

(29) Any capital expenditure above five per cent (5%) of the market value of the relevant asset other than in accordance with the approved Business Plan for assets with a value of more than ten million euros (EUR 10,000,000.-); and

(30) The initiation or settlement of any litigation above five per cent (5%) of the market value of the relevant asset/ the value of CAPTIVA II for assets with a value of more than ten million euros (EUR 10,000,000.-).

**Art. 15. Deadlock.** If a Reserved Decision relating to a matter listed under Articles 14.2.3 paragraphs 2, 10 and 17 where the last approved Business Plan cannot be achieved has not been approved by the Class A1 Manager and the Class B1 Manager at a relevant meeting, this Reserved Decision can not be submitted again (in its original proposed form or as modified) to the Board of Managers before the expiration of a period of ten (10) Business Days starting from the date of the relevant meeting or of a shorter period if agreed in writing by the Class A1 Manager and the Class B1 Manager.

If the relevant Reserved Decision is not validly approved by the Board of Managers upon second submission this will trigger a deadlock which shall be resolved in accordance with the provisions of any agreements between shareholders as may be in existence as from time to time.

**Art. 16. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 17. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of the A1 Manager and the B1 Manager or by the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 19. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Investment Committee.** The Board of Managers shall further create an investment committee (the «Investment Committee») which shall be in charge of making recommendations on matters to the Board of Managers for decision.

The Investment Committee shall be composed of seven (7) members (the «Members»), who need not to be Managers, appointed by the Board of Managers, for a period of six (6) years, as follows:

(i) four (4) Members (the «Class A Members») shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as a Member submitted by the Class A Managers. Out of these four (4) Class A Members, one (1) Member shall be elected as A1 Member;

(ii) two (2) Members (the «Class B Members») shall be chosen out of a list of at least two (2) candidates for each position as a Member submitted by the Class B Managers upon recommendation from CGDE. Out of these two (2) Class B Members, one (1) Member shall be elected as B1 Member; and

(iii) one (1) Member with no voting right out of a list of at least two (2) candidates who needs to be from the Management Team.

The chairman of the Investment Committee (the «IC Chairman») shall be elected among the A Members.

The Board of Managers is entitled to revoke with immediate effect and without any further justification the Members of the Investment Committee. The Investment Committee shall meet as frequently as required and not less than four (4) times per year.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) Business Days' notice of meetings shall be given in writing, by fax, by telegram, by e-mail or in electronic form to each of the Members. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted and any relevant supporting material sufficiently detailed to inform each Member of the matters to be considered at such meeting.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Members may from time to time determine.

Any Member may act at any meeting of the Investment Committee by appointing a proxyholder.

One or more Members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that the required quorum participates in the call. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The minutes of the Investment Committee meeting shall be signed by the IC Chairman.

In case of urgency, a written decision, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Investment Committee which was duly convened and held, provided it is signed as follows:

- Before the occurrence of a Default:

i.) if signed by the majority of the voting Members including the Class A1 Member and the Class B1 Member for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

ii.) if signed by the majority of the voting Members for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any other decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

- After the occurrence of a Default:

i.) if signed by the majority of the voting Members, the special consent of the Class A1 Member (in case of Default by LUX FEEDER II) and the Class B1 Member (in case of Default by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l.) being not required, for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

ii.) if signed by the majority of the voting Members for the passing of decisions by the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any other decisions to be passed at the level of the Board of Managers.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Members. The Class A Managers may invite an individual as an observer, to participate but not vote at any Investment Committee meeting.

A quorum of the Investment Committee shall be the presence or the representation of (i) the Class A1 Member, the Class B1 Member and the IC Chairman when the A1 Member is not the IC Chairman and (ii) the Chairman, the B1 Member and one (1) A Member when the A1 Member is the IC Chairman.

Decisions at the level of the Investment Committee to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Ordinary Decisions are validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the voting Members present or represented at the meeting. In the case of equality of votes, the IC Chairman shall have a casting vote.

Before the occurrence of a Default, any decision, at the level of the Investment Committee, to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers is validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the voting Members present or represented at the meeting including the Class A1 Member and the Class B1 Member.

After the occurrence of a Default, any decision, at the level of the Investment Committee, to issue recommendations to the Board of Managers in relation to any Reserved Decisions to be passed at the level of the Board of Managers is validly adopted by the Investment Committee if approved by the majority of the voting Members present or represented at the meeting of the Investment Committee, the special consent of the Class A1 Member (in case of Default by LUX FEEDER II) and the Class B1 Member (in case of Default by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l.) being not required to validly adopt the decision at the level of the Investment Committee.

#### Chapter IV. Meeting of Shareholders

**Art. 21. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to

the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half (1/2) the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not to be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 23. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 31st of March at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 24. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of the present Articles of Association or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment to the present Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the issued share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half (1/2) of the issued share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December. The first financial year begins by exception on the date of the incorporation of the Company and ends on the last day of December 2005.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

#### Art. 27. Appropriation of Profits.

27.1 From the annual net profits determined in accordance with the requirement of Luxembourg Law and accounting principles five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

27.2 After the allocation to the Legal Reserve, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine subject to articles 27.4 and 27.5 below how the remainder of the annual net profits (the «Amount Available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

27.3 In case (i) the single shareholder or the general meeting of shareholders or (ii) the Board of Managers pursuant to paragraph 4 of the present Article 27, as the case may be, resolve to proceed with a distribution out of the Available Funds (a «Distribution»), subject to articles 27.4 and 27.5 below the Distribution shall be made in the following order of priority:

For the purpose of the present clause, the «Deemed Amount» means the amount which would have been allocated to the Company, should the cost of any guarantee and credit lines have been included in the calculation of the IRR for

CAPTIVA II and in the Funding Contributions calculation for CAPTIVA II when determining the rights of the Company in the Distribution pursuant to the applicable paragraph of article 32.3 of the CAPTIVA II articles.

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive an aggregate amount, to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholders (in case of Default, such aggregate amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the Deemed Amount received by the Company under clause 32.3 (i) of the articles of CAPTIVA II.

(ii) Secondly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the Deemed Amount received by the Company under clause 32.3 (iv) b of the articles of CAPTIVA II (the «Deemed Amount 1») to be split between them as follows:

a) For the portion of the Deemed Amount 1 in order to generate an IRR for CAPTIVA II up to and including seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA II to its shareholders under clause 32.3 (iv)b of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (iv)b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholders (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) For the remaining portion of the Deemed Amount 1 that generates an IRR for CAPTIVA II above seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the Deemed Amount 1 distributed by CAPTIVA II to its shareholders under clause 32.3 (iv)b of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 1 received by the Company under clause 32.3 (iv)b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholders (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 1 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholder subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iii) Thirdly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Distributions, equal to the Deemed Amount received by the Company under clause 32.3 (v) b of the articles of CAPTIVA II (the «Deemed Amount 2») to be split between them as follows:

a) For the portion of the Deemed Amount 2 in order to generate an IRR for CAPTIVA II up to and including seventeen per cent (17%) increased by the distributions determined under section 27.3 (ii) above and under this section 27.3 (iii) (a) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA II to the Company under clause 32.3 (v) b of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 32.3 (v) b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and

b) For the remaining portion of the Deemed Amount 2 that generates an IRR for CAPTIVA II above seventeen per cent (17%);

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the Deemed Amount 2 distributed by CAPTIVA II to the Company under clause 32.3 (v) b of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 32.3 (v) b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iv) Fourthly, the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining amount received by the Company under clause 32.3 of the articles of CAPTIVA II to be split between them according to the ratio 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholders (in case of Default, such remaining amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by article 9).

To the extent permitted under Luxembourg law, the Distributions shall be calculated and paid quarterly in arrears. The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A, the Class B and Class C Shareholders.

For the sake of clarity, any Distributions to be made under the present clause 27 to the Class A Shareholder and the Class B Shareholder at the same moment shall comply with the following percentage:

- CCM: 65.00%
- CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35.00%

27.4 As long as all the existing Class C Shares on 29 March 2007 have not been transferred to CAPTIVA MPV S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 122.001 («MPV») or to any other entity which would be substituted to MPV (the «Transfer»), (it being understood that «Transfer» means an assignment of all such Class C Shares once, at the same time, which may or not occur) the following rules shall apply:

27.4.1 The Class C Shares right in the Distributions shall equal five per cent (5%) of the nominal value of the Class C Shares.

27.4.2 An amount «A» equal to the amount which would have been allocated to the Class C Shareholder if the Distribution had occurred after the Transfer in accordance with article 27.3 above less the amount distributed on Class C Shares in accordance with article 27.4.1 above shall be:

i) allocated to a special reserve by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has not occurred or

ii) allocated to the Class C Shares as Priority Dividend in accordance with article 27.5 1. below by the general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company for the year 2006 if at the date of approval of the annual accounts of the Company for the year 2006, the Transfer has occurred.

27.4.3 The Class A Shareholder and the Class B Shareholder shall have the right to receive an amount equal to the amount it would have received pursuant to article 27.3, if the Transfer had already occurred.

27.5 After the Transfer, the following rules shall apply:

27.5.1 The Class C Shares shall be entitled to receive in priority an amount equal to A (the «Priority Dividend»).

27.5.2 The Class C Shares shall be entitled to receive Distributions as per 27.3 subject to 27.5.3.

27.5.3 The Distributions shall be made as per article 27.3 as if the Class C Shares had received the amount corresponding to the Priority Dividend pursuant to article 27.3.

27.6 Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article 27, the Board of Managers may proceed with a Distribution out of Available Funds in the form of interim dividend to the shareholders and fix the amount and the date of payment of any such Distribution.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company is automatically dissolved in accordance with Article 4. The Company may also be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the present Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation a distribution (a «Liquidation Distribution») of the net liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be made in the following order of priority:

For the purpose of the present clause, the «Deemed Amount 3» means the amount which would have been allocated to the Company, should the cost of any guarantee and credit lines have been included in the calculation of the IRR for CAPTIVA II and in the Funding Contributions calculation for CAPTIVA II when determining the rights of the Company in the Liquidation Distribution pursuant to the applicable paragraph of article 33 of the CAPTIVA II articles.

(i) First, the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive an aggregate amount, to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% to the Class B Shareholders (in case of Default, such aggregate amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9), equal to the Deemed Amount 3 received by the Company under clause 33 (i) of the articles of CAPTIVA II.

(ii) Secondly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and the Class C Shareholder will receive an aggregate amount of Liquidation Distributions equal to the Deemed Amount 3 received by the Company under clause 33 (iv) b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as follows:

a) For the portion of the Deemed Amount 3 in order to generate an IRR for CAPTIVA II up to and including seventeen per cent (17%):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to ten per cent (10%) of the Deemed Amount 3 distributed by CAPTIVA II to its shareholders under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemed Amount 3 received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 3 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

b) For the portion of the Deemed Amount 3 that generates an IRR for CAPTIVA II above seventeen per cent (17%) (if applicable):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifteen per cent (15%) of the amount distributed by CAPTIVA II to its shareholders under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemed Amount 2 received by the Company under clause 33 (iv) of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 3 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iii) Thirdly, the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and the Class C Shareholder will receive an aggregate Deemed Amount 3 of Liquidation Distributions, equal to the amount received by the Company under clause 33 (v) b of the articles of CAPTIVA II to be split between them as follows:

a) For the portion of the Deemed Amount 3 in order to generate an IRR for CAPTIVA II up to and including seventeen per cent (17%) increased by the distributions determined under section 28 (ii) above and under this section 28 (iii) (a):

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to fifty per cent (50%) of the amount distributed by CAPTIVA II to the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemed Amount received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 2 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9); and

b) For the remaining portion of the Deemed Amount 3 that generates an IRR for CAPTIVA II above seventeen per cent (17%) - if applicable -:

1. the Class C Shareholder will receive an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the Deemend Amount 3 distributed by CAPTIVA II to the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA II; and

2. the Class A Shareholder and the Class B Shareholders will receive the remaining portion of the Deemend Amount 3 received by the Company under clause 33 (v) of the articles of CAPTIVA II to be split between them as to 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholder (in case of Default, such aggregate Deemed Amount 3 shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

(iv) Fourthly, the Class A Shareholder and the Class B Shareholder will receive the remaining amount received by the Company under article 33 of the articles of association of CAPTIVA II to be split between them according to the ratio 65% for the Class A Shareholder and 35% for the Class B Shareholders (in case of Default, such remaining amount shall be split between them pro rata their respective Funding Contribution in the aggregate Funding Contributions of the Class A and the Class B Shareholders subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9).

The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholder, the Class B Shareholders and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A, the Class B and Class C Shareholders.

For the sake of clarity, any Distributions to be made under the present clause 28 to the Class A Shareholder and the Class B Shareholders shall respect the following percentage:

- CCM: 65.00%

- CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35.00%

28.5 Clawback

If and to the extent that, upon the disposition of the last investment of CAPTIVA II, the IRR for CAPTIVA II is less than or equal to twelve percent (12%), the Class A Shareholder, Class B Shareholders, and Class C Shareholder that have received excess distributions on an aggregate basis over and above their entitlements under clauses 27.3 (ii), 27.3 (iii) and 27.3 (iv), the amounts received by the Class A Shareholder, Class B Shareholders, and Class C Shareholder pursuant to said clauses 27.3 (ii), 27.3 (iii) and 27.3 (iv) shall be subject to pro rata re-contribution to the Company to the extent the Company will satisfy such shortfall.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

## Chapter VIII. Applicable Law

### Art. 30. Definitions.

«Acceptance Period» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (iii)

«Affiliates» means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person. For the purposes of this definition, «control» means with respect to any Person, (i) the ownership of a percentage of the share capital conferring on it the majority of the voting rights in the general meetings of a Person or (ii) the ownership of more than fifty per cent (50%) of the share capital (or other ownership interest) having ordinary voting power to elect the majority of the board of directors, managers or other voting members of the governing body of a Person.

«Allocation of Funds» means the rules applicable with respect to the size and the diversification of the investments to be made by CAPTIVA II, as agreed in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA II.

«Amount Available for Distribution» has the meaning set forth in Article 27.2.

«Available Funds» means (i) with respect to a Distribution made by the single shareholder or the general meeting of shareholders: the Amount Available for Distribution, the share premium and any other available reserve and (ii) with respect to a distribution made by the Board of Managers: any carried forward profits, the share premium, any other available reserve and the profits of the relevant financial year as shown in the interim financial statements.

«Budget» means with respect to a relevant investment made by CAPTIVA II or with respect to CAPTIVA II, the annual operating budget of CAPTIVA II included in the relevant Business Plan prepared and approved by the Board of Managers of the Company.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Paris and Luxembourg city.

«Business Plan» means, with respect to a relevant investment made by CAPTIVA II or with respect to CAPTIVA II, the annual business plan prepared and approved by the board of managers of the Company for the sale and interim management (including renovation and rental) of the relevant Investment.

«CAPTIVA II» has the meaning set forth in Article 3.

«CAPTIVA II Interest» means with respect to each shareholder of CAPTIVA II, the entire interest of such shareholder in CAPTIVA II derived from its Funding Contributions as applicable, at any particular time, including the right of such shareholder of CAPTIVA II to any and all benefits to which a shareholder may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders' of the CAPTIVA II and in the CAPTIVA II articles of association, together with the obligations of such shareholder to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders' of the CAPTIVA II, as applicable.

«CAPTIVA Executive GP» means the general partner of the vehicle or partnership to be established, in which the Management Team will have an interest and to which the Class C Shares of the Company are proposed to be transferred.

«CAPTIVA Executive GP' Interest» means:

with respect to CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l., the entire interest of CEDOBAR 2 S.à r.l. S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. in the CAPTIVA Executive GP derived from their shareholding, at any particular time, including the right of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. to any and all benefits to which CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. may be entitled as provided in the CAPTIVA Executive GP' articles of incorporation, together with the obligations of CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. to comply with the terms and provisions of the CAPTIVA Executive GP' articles of incorporation, as applicable.

with respect to CCM means the entire interest of CCM derived from its holding of 57 shares of the CAPTIVA Executive GP, at any particular time, including the right of CCM to any and all benefits to which CCM may be entitled as provided in the CAPTIVA Executive GP' articles of incorporation, together with the obligations of CCM to comply with the terms and provisions of the CAPTIVA Executive GP' articles of incorporation, as applicable.

«CCM» means CAPTIVA II CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.025

«CEDOBAR 2 S.à r.l.» means CEDOBAR 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.022.

«CEDOBAR 3 S.à r.l.» means CEDOBAR 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-104.850.

«CGDE» means CYPRESS GROVE INTERNATIONAL L.P. a partnership established under the laws of Delaware, whose registered office is 75 East 55th Street, New York, NY 10022, United States of America, registered in Delaware under number 3896412

«CGUK» means CYPRESS GROVE INTERNATIONAL L.P. a partnership established under the laws of England, whose registered office is 4 Park Place, London, SW1A 1LP, England, registered in England under number LP10355.

«Chairman» has the meaning set forth in Article 12.1.

«Company» has the meaning set forth in Article 1.

«Curing Period» means a period of thirty (30) Business Days following the relevant Funding Date.

«Default» means the failure by a Class A shareholder of CAPTIVA II to comply with its funding obligations and to make payment in full by the stipulated Funding Date. Failure by CEDOBAR 2 S.à r.l. or CEDOBAR 3 S.à r.l. will be deemed a failure by both of them and for the avoidance of doubt CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. will be jointly (solidairement) liable in case of Default

«Distributable Amount» means all dividends, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on any shareholders loans (if any) and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all class A shareholders of CAPTIVA II of all their interests to an unaffiliated person.

«Distribution» has the meaning set forth in Article 27.3.

«Distribution Date» means the date at which the general meeting of shareholders or the Company resolve on a Distribution.

«Drawdown Notice» means any notice sent by the Company whereby Investment Allocation are called.

«Effective Date» means 27 July 2005.

«Final Closing Date» means 30 September 2005.

«Funding Contributions» means the portion of Investment Allocations which has been drawn down and directly or indirectly invested by the Investors in the form of equity and/or shareholders loans (if any) in CAPTIVA II.

«Funding Date» means the time by which the Funding Contributions shall be made available to CAPTIVA II.

«Green Light» has the meaning set forth in article 14.2.3 (21).

«ICP» means IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated in England, whose registered office is at Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, United Kingdom, whose registered number is 5208626.

«ICP Interest» means, with respect to each shareholder of ICP, the entire interest of such shareholder in ICP derived from its shareholding, at any particular time, including the right of such shareholder to any and all benefits to which a shareholder may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of ICP, together with the obligations of such shareholder to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of ICP, as applicable. For the avoidance of doubt, the ICP Interest with respect to CCM means the entire interest of CCM in ICP in its capacity as class D shareholder of ICP.

«Interest» means, with respect to each shareholder, the entire interest including voting rights of such shareholder in the Company derived from its Funding Contributions through the Company and composed of the shareholding in the Company and Shareholders Loans (if any) as applicable, at any particular time, including the right of such shareholder to any and all benefits to which a shareholder may be entitled as provided in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders and in these Articles of Association, together with the obligations of such shareholder to comply with the terms and provisions of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders, as applicable.

«Intra Group» means (i) in relation to CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. will include any direct or indirect wholly owned subsidiaries of CGUK and/or CGDE collectively or not and (ii) in relation to LUX FEEDER II will include any member of the IXIS Group or the Caisse Nationale des Caisses d'Épargne Group or Caisse des Dépôts et Consignations Group or any fund managed by such member of the IXIS Group or the CNCE Group.

«Investment Allocation» means the amount (if any) that the Investors have from time to time committed to invest directly or indirectly in CAPTIVA II by way of share capital or/and shareholders loans (if any).

«Investment Bank» means a fully owned investment banking subsidiary of a predominant internationally licensed bank.

«Investment Period» means a period starting as from the Effective Date and ending (i) on the third anniversary of the Final Closing Date (i.e. 30 September 2008) or if earlier (ii) the date at which at least eighty per cent (80%) of the Investment Allocations have been invested in CAPTIVA II. The Investment Period may be extended by a period of up to one (1) year if proposed and notified by the Company (at least two (2) month prior to the end of the Investment Period and agreed by the Class A and Class B shareholders of CAPTIVA II in accordance with the provision of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA II.

«Investment Program» means the rules applicable with respect to the investment strategy for returns and the class of assets in which CAPTIVA II may invest, as agreed in any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders of CAPTIVA II.

«Investors» means CCM, LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.

«IRR» means, for each Class A Shareholder, the annual discount rate, compounded quarterly, that results in a net present value equal to zero (0) when the discount rate is applied to all Funding Contributions made by such Class A

Shareholder to the Company after having taken into account all distributions (whether in the form of a dividend, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on Shareholder Loans, and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their Interests to an unaffiliated person) before deduction of any tax paid by the Company on distributions made to such Class A Shareholder after any net worth tax is paid by the Company and after inclusion of the costs of any guarantees, credit lines, etc. to the extent that such guarantees, credit lines, etc. have been agreed unanimously by all the Shareholders of any class.

«IXIS» means IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, a société anonyme validly incorporated and existing under the laws of France, whose registered office is 47 Quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 13, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 340 706 407.

«Legal Reserve» has the meaning set forth in Article 27.1.

«Liquidation Distribution» has the meaning set forth in Article 28.

«Liquidation Proceeds» has the meaning set forth in article 28.

«LUX FEEDER II» means CAPTIVA II CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) validly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

«Management Team» means those employees of ICM (or one of its Affiliate) who may be seconded to or employed by ICP.

«Material Change» means, with respect to the Business Plan: sale delayed by more than three (3) months compared to the Business Plan, sale price is more than five per cent (5%) below the Business Plan, sale price is more than fifteen per cent (15%) above the Business Plan and any other limitation as determined by the Board of Managers as an Ordinary Decision on a case by case basis.

«Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (ii).

«Offer» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (ii).

«Offered Price» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (ii).

«Ordinary Decision» means any decision which does not constitute Reserved Decision.

«Other Shareholder» has the meaning set forth in Article 7.2.1 a) (i) (c).

«Percentage Interest» means the percentage of shares and shareholders loans (if any) held by a Class A Shareholder or a Class B Shareholders or a Class C Shareholder of CAPTIVA II in the total Funding Contribution of CAPTIVA II.

«Person» includes any firm, corporation, partnership, funds or natural person.

«Quarter» means each relevant period ending on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December.

«Reserved Decision» has the meaning set forth in Article 14.2.3.

«Rights» means with respect to each shareholder, the Interest and Funding Contributions through the Company, the CAPTIVA II Interest and funding obligations in CAPTIVA II (if any), the CAPTIVA Executive GP Interest and the ICP Interest belonging to this shareholder (or LUX FEEDER II, as applicable, in the case of CCM) and to its Intra-Group permitted transferee(s) if applicable. A Transfer of Rights by CEDOBAR 2 S.à r.l. and/or CEDOBAR 3 S.à r.l. covers the Transfer of Rights of both CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l. (and their Intra-Group permitted transferee, if applicable).

«Shareholders Loan» means any loan or debt (in whatever form is agreed) between the Company and its shareholders, as may be in existence from time to time.

«Secretary» has the meaning set forth in Article 12.1.

«Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

«Transferor» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (ii).

«Transfer Price» has the meaning set forth in Article 7.2.1 b) (v).»

#### *Seventh Resolution*

The shareholders resolved to confirm, following the restatement of the articles of association, the mandate of Mr Alain Devresse as Class A1 Manager, Mr Marc Torbick and Mr Michel van Krimpen as Class A Managers, Mr Daniel Felsenthal as Class B1 Manager and Mr Robert Kimmels as Class B Manager for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the year 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B - 92.025.

représentée par M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 26 mars 2007.

2) CEDOBAR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.022.

représentée par M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prénommé, en vertu de d'une procuration donnée le 26 mars 2007.

3) CEDOBAR 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-104.850.

représentée par M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, prénommé, en vertu de d'une procuration donnée le 26 mars 2007.

I. Les prédites procurations resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

II. Les parties comparantes, agissant en qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx le 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, n<sup>o</sup> 1444, du 23 décembre 2005.

III. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction de la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent euros (EUR 100,-) à cinq euros (EUR 5,-) résultant en l'attribution de vingt (20) parts sociales de valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune en échange d'une (1) part sociale de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) afin que le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) actuellement composé de cent vingt-cinq (125) parts sociales soit désormais composé de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune,

2. Création de trois (3) catégories de parts sociales ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société à la suite de la refonte prévue au point 11 du présent ordre du jour.

3. Requalification parmi les mille six cent vingt (1.620) parts sociales détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., consécutives à la division du nominal conformément au point 1 ci-dessus, de mille six cent douze (1.612) parts sociales en Parts Sociales de Catégorie A et des huit (8) parts restantes en Parts Sociales de Catégorie C.

4. Requalification parmi les six cent vingt (620) parts sociales détenues par CEDOBAR 2 S.à r.l., consécutives à la division du nominal conformément au point 1 ci-dessus, de six cent dix-neuf (619) parts en Parts Sociales de Catégorie B et de une (1) part en Part Sociale de Catégorie C.

5. Requalification parmi les deux cent soixante (260) parts sociales détenues par CEDOBAR 3 S.à r.l., consécutives à la division du nominal conformément au point 1 ci-dessus, de deux cent cinquante-neuf (259) parts en Parts Sociales de Catégorie B et d'une (1) part en Part Sociale de Catégorie C.

6. Augmentation du capital social de la Société de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 13.955,-) par l'émission de vingt et une (21) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominal de cinq euros (EUR 5,-) à souscrire par CEDOBAR 3 S.à r.l., les autres associés renonçant à leur droit préférentiel de souscription, et deux cent soixante-dix (270) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C ayant une valeur nominale de cinq euros (5,-) parmi lesquelles cent soixante-quatorze (174) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C seront à souscrire par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., soixante-neuf (69) nouvelles

Parts Sociales de Catégorie C à souscrire par CEDOBAR 2 S.à r.l. et vingt-sept (27) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C à souscrire par CEDOBAR 3 S.à r.l.

7. Acceptation de la souscription de (i) cent soixante-quatorze (174) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., (ii) de soixante-neuf (69) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C par CEDOBAR 2 S.à r.l. et (iii) de vingt et une (21) Parts Sociales nouvelles de Catégorie B et vingt-sept (27) Parts Sociales de Catégorie C par CEDOBAR 3 S.à r.l., chacune ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) contre apport en numéraire.

8. A la fin de la réorganisation du capital ci-dessus, et après le transfert des Parts Sociales de Catégorie C à CAPTIVA MPV S.à r.l. ou à toute autre entité qui lui serait substituée, la répartition des parts sociales sera comme suit:

Associé	Catégorie	Nombre de parts	% par catégorie	% sur le total du capital
CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. ....	A	1.612	100% of A	57,76%
CEDOBAR 2 S.à r.l. ....	B	619	69% of B	22,18%
CEDOBAR 3 S.à r.l. ....	B	280	31% of B	10,03%
CAPTIVA MPV or substituted .....	C	280	100% of C	10,03%
Total .....		2.791		100,00%

9. Pour clarifier le paiement des Distributions aux Associés de Catégorie A et de Catégorie B comme suit:

- i. CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l.: 65,00%
- ii. CEDOBAR 2 S.à r.l. and CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35,00%
  - CEDOBAR 2 S.à r.l.: 24,71%
  - CEDOBAR 3 S.à r.l.: 10,29%

10. Etablir le coût et le paiement du transfert des Parts Sociales de Catégorie C de leurs titulaires actuels vers CAPTIVA MPV S.à r.l. ou toute autre entité qui lui serait substituée.

11. Refonte intégrale des statuts de la Société, notamment afin de refléter les résolutions à adopter conformément aux points 1 à 7 de l'ordre du jour.

12. Confirmation, à la suite de la modification des statuts de la Société, du mandat de M. Alain Devresse en tant que Gérant de Catégorie A1, et M. Marc Torbick et de M. Michel van Krimpen en tant que Gérants de Catégorie A, de M. Daniel Felsenthal en tant que Gérant de Catégorie B1; et M. Robert Kimmels en tant que Gérant de Catégorie B pour une durée prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2008.

ont demandé au Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de réduire la valeur nominale de chaque part sociale de cent euros (EUR 100,-) à cinq euros (EUR 5,-) comme résultant de l'attribution de vingt (20) parts sociales de valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) en échange d'une (1) part sociale de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) afin que le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit désormais divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de créer trois (3) catégories de parts sociales ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société tels que modifiés en vertu de la sixième résolution ci-dessous.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de requalifier:

- parmi les mille six cent vingt (1.620) parts sociales détenues par CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. à la suite de la division du nominal décidée conformément à la première résolution ci-dessus:

- (i) mille six cent douze (1.612) parts en Parts Sociales de Catégorie A; et
- (ii) huit (8) parts en Parts Sociales de Catégorie C;

- parmi les six cent vingt (620) parts sociales détenues par CEDOBAR 2 S.à r.l., consécutives à la division du nominal conformément à la première résolution ci-dessus:

- (i) six cent dix-neuf (619) parts en Parts Sociales de Catégorie B et
- (ii) une (1) part en Part Sociale de Catégorie C;

- parmi les deux cent soixante (260) parts sociales détenues par CEDOBAR 3 S.à r.l., consécutives à la division du nominal conformément à la première résolution ci-dessus:

- (i) deux cent cinquante-neuf (259) parts en Parts Sociales de Catégorie B et
- (ii) une (1) part en Part Sociale de Catégorie C.

#### Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) suite à la réduction de capital conformément à la première résolution ci-dessus, à un montant de treize mille neuf cent cinquante-cinq (EUR 13.955,-) en émettant deux cent quatre-vingt-onze parts sociales d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune réparties en (i) vingt et une (21) Parts Sociales de Catégorie B, et (ii) deux cent soixante-dix (270) Parts Sociales de Catégorie C.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à.r.l., en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire pour cent soixante-quatorze (174) parts sociales nouvelles de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune et effectuer le paiement intégral de l'augmentation de capital par une contribution en numéraire de huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Ensuite a comparu M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CEDOBAR 2 S.à.r.l., en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire pour soixante-neuf (69) parts sociales nouvelles de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune et effectuer le paiement intégral de l'augmentation de capital par une contribution en numéraire de trois cent quarante-cinq euros (EUR 345,-).

Ensuite M<sup>e</sup> Eric Cadilhac, avocat, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CEDOBAR 3 S.à.r.l., en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

La personne comparante a déclaré souscrire pour (i) vingt et une (21) parts sociales nouvelles de Catégorie B et (ii) vingt-sept (27) parts sociales nouvelles de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune et effectuer le paiement intégral de l'augmentation de capital par une contribution en numéraire de deux cent quarante euros (EUR 240,-).

La preuve de ces paiements effectués à la société par les personnes comparantes a été fournie au Notaire instrumentant.

#### Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver la souscription faite par eux en leur qualité respective de souscripteur et en particulier, les associés renoncent à leur droit préférentiel de souscription sur l'émission des nouvelles parts conformément aux résolutions précédentes.

#### Sixième résolution

Les Associés ont décidé de modifier intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination de CAPTIVA CAPITAL II S.à r.l.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et en particulier la détention de participations dans CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. («CAPTIVA II»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, en sa capacité d'associé commandité et gérant de cette Société.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dettes similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 31 décembre 2054 sous réserve des dispositions relatives à la dissolution anticipée de la Société prévues à l'Article 9.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à treize mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 13.955,-) divisé en mille six cent douze (1.612) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), huit cent quatre-vingt-dix neuf (899) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et deux cent quatre-vingt (280) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux présents Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

6.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

### Art. 7. Transfert de Parts Sociales

7.1 Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut librement Céder ses parts sociales.

7.2 Lorsque la Société est composée de plusieurs associés:

- (i) les parts sociales peuvent être librement Cédées entre associés sous condition du respect de l'article 7.3; et
- (ii) les parts sociales ne peuvent être Cédées à un non-associé (un «Tiers») qu'avec l'accord, donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis et conformément aux conditions suivantes:

#### 7.2.1. Cession de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B

Une Cession autorisée afférente à un Associé de Catégorie A ou à un Associé de Catégorie B en vertu du présent article 7 est réputée comprendre tant la Cession des Parts Sociales de Catégorie A ou de Catégorie B, que la Cession afférente des Intérêts appartenant au même associé et de ses Contributions Financières au prorata et, dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l., des Parts Sociales de Catégorie B considérée, de tous les Intérêts et Contributions Financières tant de CEDOBAR 2 S.à r.l. que de CEDOBAR 3 S.à r.l. respectivement.

a) Cession durant la Période Initiale:

Pendant une période de trois (3) ans à compter de la Date Effective et se terminant trois (3) ans après la Date de Clôture Finale (la «Période Initiale») les Cessions de toutes Parts Sociales de Catégorie A et Parts Sociales de Catégorie B à un Tiers ne sont pas permises à moins que les conditions suivantes soient remplies:

(i) la Cession envisagée:

(a) est une Cession Intra-Groupe; ou

(b) est une Cession à un/(des) successeur(s) trustee; ou

(c) a été approuvée par écrit par l'autre associé (l' «Autre Associé»), étant CEDOBAR 2 S.à r.l. (ou son cessionnaire autorisé) en cas de Cession de Parts Sociales de Catégorie A et CCM (ou son cessionnaire Intra-Groupe autorisé) en cas de Cession de Parts Sociales de Catégorie B;

(ii) la Cession envisagée est une Cession de toutes (et pas moins de toutes), exceptées les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les parts sociales détenues par l' Associé de Catégorie A ou par l'Associé de Catégorie B concerné (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant) et en cas de cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. de toutes (et pas moins de toutes) les parts sociales de Catégorie B détenues par CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant), excepté les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles;

(iii) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des participations suivantes:

a) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous), exceptées les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts et Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A ou de Catégorie B concerné (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant) et en cas de cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. de tous (et pas moins de tous), exceptées les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts et les Contributions Financières par le biais de la Société de CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant); et

b) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous), exceptées les Cessions Intra-Groupe qui peuvent être partielles, les Intérêts CAPTIVA II, les Contributions Financières, les Intérêts ICP et les Intérêts CAPTIVA Executive GP 1) de CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant) dans le cas d'une Cession par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. ou 2) de LUX FEEDER II et de CCM (selon le cas) (et leur(s) cessionnaire(s) Intra-Groupe autorisé(s), le cas échéant), dans le cas d'une Cession par CCM; et

(iv) en cas de Cession Intra-Groupe ou de Cession à un/(des) successeur(s) trustee, les conditions légales, réglementaires et fiscales sont satisfaites.

b) Cession après la Période Initiale

Après la Période Initiale, une Cession Intra-Groupe ou une Cession à un/(des) successeur(s) trustee de toute Part Sociale de Catégorie A et de toute Part Sociale de Catégorie B n'est pas permise à moins que les conditions prévues aux articles 7.2.1 (a) (ii) à 7.2.1 (a) (iv) et 7.3. soient remplies.

Après la Période Initiale, les Cessions (autres que la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/(des) successeur(s) trustee de toute Part Sociale de Catégorie A ou de Catégorie B à un Tiers ne sont permises que sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) la Cession envisagée est une Cession des Droits détenus par l'Associé de Catégorie A ou de Catégorie B concerné;

(ii) l'Associé de Catégorie A ou l'Associé de Catégorie B concerné (le «Cédant») a fait une offre (l'«Offre») de Cession des Droits à l'Autre Associé par notification écrite (la «Notification») mentionnant le prix offert à payer en numéraire (le «Prix Offert»), lequel doit inclure le prix de l'ensemble des Droits;

(iii) l'Autre Associé a expressément rejeté ou n'a pas accepté l'Offre dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notification (la «Période d'Acceptation»);

(iv) la Cession des Droits a été effectuée dans un délai de six (6) mois à compter de la date du rejet exprès (sous réserve que le rejet ait été émis dans la Période d'Acceptation) par l'Autre Associé ou de la fin de la Période d'Acceptation (en cas d'absence de rejet exprès), selon le cas;

(v) le prix pour la Cession au Tiers des Droits (le «Prix de Cession») n'est pas inférieur à quatre-vingt-dix sept pour cent (97%) du Prix Offert;

(vi) l'Autre Associé n'a pas exercé son droit de sortie conjointe et de voir ses parts sociales rachetées par le Tiers aux mêmes conditions ou, si l'Autre Associé a exercé son droit, le Tiers a accepté d'acquérir tous les Droits détenus par l'Autre Associé aux mêmes conditions;

(vii) en cas de Cession proposée par tout Associé de Catégorie B, si le Tiers est une Banque d'Investissement ou un fonds géré par, ou dans lequel, une Banque d'Investissement (seule ou avec ses Affiliés), est l'investisseur majoritaire, la Cession des Droits a été approuvée par l'Autre Associé; et

(viii) en cas de Cession effective par l'Associé de Catégorie A (ou par son Cessionnaire Intra-Groupe autorisé) des Droits, conformément aux dispositions précédentes, le nom de ICP sera modifié dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la Cession est devenue effective et perdra toute référence à IXIS et/ou CCM.

#### 7.2.2 Transfert de Parts Sociales de Catégorie C

La cession des Parts Sociales de Catégorie C par leurs titulaires actuels (c'est-à-dire les Associés de Catégorie A et de Catégorie B respectivement) au MPV (tel que défini à l'article 27.4 ci-dessous), ou à toute autre entité qui serait substituée au MPV, se fera à leur valeur nominale.

Toute Cession de Parts Sociales de Catégorie C avant ou après la Période d'Investissement est soumise à l'accord des Associés de Catégorie A et de Catégorie B.

7.3 La Cession de Droits au titre de l'article 7.2.1 entre CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. sera permise, sous la condition que CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. aient informé la Société de la Cession de Droits envisagée dans les meilleurs délais et dans tous les cas dix (10) Jours Ouvrables avant la date de Cession.

7.4 Toute Cession de parts sociales en violation du présent Article 7 doit être considérée comme nulle et inopposable à la Société, et le (ou les) associé(s) réalisant une telle Cession doivent indemniser et garantir la Société et les autres associés de tout impôt fédéral, national ou local sur les bénéfices ou de toute taxe de cession, y compris sans restriction, les plus-value de cession, résultant de, ou causé directement ou indirectement par une telle Cession. Le fait d'avoir autorisé une Cession dans un ou plusieurs cas ne doit pas limiter ou supprimer la nécessité d'une telle autorisation dans des circonstances autres ou ultérieures.

7.5 La Cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles Cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la Société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.6 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles parts sociales à émettre seront offertes par préférence aux associés existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social émis, les associés existants pouvant souscrire à l'augmentation de capital contre paiement en numéraire ou en nature.

Si le capital social émis est augmenté par l'émission de parts sociales nouvelles appartenant à une seule catégorie, le droit préférentiel de souscription des propriétaires de parts sociales d'autres catégories ne pourra être exercé qu'après que les propriétaire de parts sociales appartenant à la même catégorie que les nouvelles parts sociales émises, aient eux même, au préalable, exercé leur droit préférentiel de souscription.

**Art. 9. Défaut.** En cas de Défaut par un actionnaire de catégorie A de CAPTIVA II, le manquement par cet actionnaire de catégorie A de CAPTIVA II à réparer ce Défaut au cours de la Période de Réparation en conformité avec l'article 9.1 des statuts de CAPTIVA II (un manquement de CEDOBAR 2 S.à.r.l ou CEDOBAR 3 S.à.r.l sera présumé un manquement des deux et pour dissiper tout doute, CEDOBAR 2 S.à.r.l et CEDOBAR 3 S.à.r.l seront solidairement responsables en cas de Défaut et toutes les dispositions de l'article 9 s'appliqueront à CEDOBAR 2 S.à.r.l. et à CEDOBAR 3 S.à.r.l. ensembles), aura les conséquences immédiates suivantes: Pour déterminer la part des Fonds Disponibles et du Produit de Liquidation auxquels ont droit CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. ou CCM (et/ou leurs cessionnaires autorisés respectifs), selon le cas, en leur capacité d'associé de la Société en application de l'Article 27 et de l'Article 28 des présents Statuts, CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l. ou CCM (ou leurs cessionnaires autorisés respectifs), selon le cas, seront dilués eu égard à leur Pourcentage de Participation dans la Société de la même manière que l'actionnaire concerné de CAPTIVA sera dilué en application de l'article 9 des statuts de CAPTIVA II.

En cas de Défaut par LUX FEEDER II, le manquement par LUX FEEDER II (a) de se conformer à ses obligations prévues par tout pacte d'actionnaires, tel qu'en vigueur à un moment donné entre les actionnaires de CAPTIVA II et/ou (b) de voter en faveur d'une Distribution (telle que définie dans les statuts de CAPTIVA ), entraînera la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 10. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Conseil de gérance, commissaire aux comptes

**Art. 11. Conseil de Gérance.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de cinq (5) gérants (les «Gérants») élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas, de la façon suivante:

(i) trois (3) Gérants (les «Gérants de Catégorie A»), associés ou non, choisis sur une liste proposée par les Associés de Catégorie A comprenant au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi ces trois (3) Gérants de Catégorie A, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie A1.

(ii) deux (2) Gérants (les «Gérants de Catégorie B»), associés ou non, choisis sur une liste proposée par les Associés de Catégorie B après approbation de CEDOBAR 2 S.à r.l. comprenant au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi ces deux (2) Gérants de Catégorie B, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie B1.

En cas de défaut par LUX FEEDER II:

(i) Deux (2) Gérants (les «Gérants de Catégorie A»), associés ou non, seront choisis sur une liste proposée par l'Associé de Catégorie A et d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi les deux (2) Gérants de Catégorie A, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie A1.

(ii) Trois (3) Gérants (les «Gérants de Catégorie B»), associés ou non, seront choisis sur une liste, proposée par l'Associé de Catégorie B après approbation de CEDOBAR 2 S.à r.l., d'au moins trois (3) candidats pour chaque poste de Gérant. Parmi les trois (3) Gérants de Catégorie B, un (1) Gérant sera élu Gérant de Catégorie B1.

Les Gérants seront élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas pour une période qui ne peut excéder six (6) ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans juste motif, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 Le Gérant de Catégorie A1 exercera la fonction de président du Conseil de Gérance (le «Président»). Le Conseil de Gérance peut également élire un secrétaire (le «Secrétaire»), Gérant ou non et qui sera en charge de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des réunions des associés.

12.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si au moins deux (2) Gérants en font la demande.

12.3 Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, excepté qu'en son absence l'assemblée générale des associés peut nommer une autre personne, en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à la réunion.

12.4 Le Conseil de Gérance se réunira aussi fréquemment que nécessaire et pas moins de quatre (4) fois par an.

12.5 Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de l'ensemble des personnes ayant droit d'assister aux réunions, une convocation à la réunion devra être envoyée au moins trois (3) jours à l'avance par écrit, par fax ou par télégramme à chacun des Gérants, étant toutefois entendu qu'une période de convocation plus courte peut être prévue avec l'accord écrit du Gérant de Catégorie A1 et du Gérant de Catégorie B1. Toute convocation devra mentionner l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires à considérer. Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit, par fax ou télégramme de chacun des Gérants. Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues au lieu et heure spécifiés dans une annexe adoptée préalablement par résolution du Conseil de Gérance.

12.6 Toute réunion du Conseil de Gérance devra se tenir à Luxembourg ou à tout autre place que le Conseil de Gérance pourra fixer à un moment donné.

12.7 Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en donnant une procuration à un autre Gérant.

12.8 Le quorum pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A, du Gérant de Catégorie A1 et du Gérant de Catégorie B1.

12.9 Un (1) ou plusieurs Gérant(s) peuvent participer à une réunion au moyen d'une conférence téléphonique ou par n'importe quel autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de participer à la réunion et de communiquer simultanément les uns avec les autres à condition que le quorum requis soit respecté. Une telle participation sera réputée équivaloir à une présence physique à la réunion.

12.10 En cas d'urgence, une résolution écrite signée par tous les Gérants est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle résolution peut être documentée dans un document unique ou dans différents documents séparés ayant le même contenu et chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs Gérants.

#### **Art. 13. Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance.**

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président. Toute procuration devra être annexée aux procès-verbaux.

13.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits lors de toute procédure judiciaire ou à toute autre occasion, devront être signés par le Président ou par deux (2) des Gérants.

#### **Art. 14. Décisions du Conseil de Gérance.**

##### 14.1 Décisions Ordinaires.

Les Décisions Ordinaires sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées par la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité de votes, le Président aura un vote prépondérant.

##### 14.2 Décisions Réservées

###### 14.2.1 Avant la survenance d'un Défaut

Avant la survenance d'un Défaut, les Décisions Réservées sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées par la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion y inclus le Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie B1.

###### 14.2.2 Après la survenance d'un Défaut

Après la survenance d'un Défaut, les Décisions Réservées sont valablement adoptées par le Conseil de Gérance si elles sont approuvées à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion, le consentement spécial du Gérant de Catégorie A1 (en cas de Défaut par LUX FEEDER II) et du Gérant de Catégorie B1 (en cas de Défaut par CEDOBAR 2 S.à.r.l et/ou CEDOBAR 3 S.à.r.l) n'étant pas requis afin que la Décision Réservée concernée soit valablement adoptée.

###### 14.2.3 Liste des Décisions Réservées

Toute décision relative aux sujets suivants constitue une «Décision Réservée»:

(1) Toute proposition par la Société à l'assemblée générale des associés de CAPTIVA II concernant la modification des statuts de CAPTIVA II (y compris l'augmentation ou la réduction du capital social émis de CAPTIVA II, la fusion de CAPTIVA II, la prorogation de la durée et la dissolution anticipée de CAPTIVA II);

(2) L'adoption du Business Plan initial et du Budget de CAPTIVA II;

(3) Toute variation de la politique d'investissement ou de la stratégie d'investissement de CAPTIVA II ou toute variation substantielle de ses termes (entre autre, la base de distribution et/ou de calcul des flux financiers distribuables);

(4) Toute acquisition d'un actif, d'un investissement ou toute autre opération qui dépasse le cadre de la politique d'investissement de CAPTIVA II;

- (5) Toute variation de la base d'évaluation des actifs ou des règles comptables et des principes appliqués par CAPTIVA II;
- (6) Toute extension de la Période d'Investissement;
- (7) Toute réduction des Engagements d'Investissement non utilisés;
- (8) Tout sujet constitutif d'un conflit d'intérêt (entre autres toute partie en relation avec une opération, telle qu'une acquisition ou la disposition par un membre du Groupe IXIS, toute modification substantielle ou mise en oeuvre ou résiliation de tout contrat de conseil tel qu'en vigueur à un moment donné entre la Société et ICP);
- (9) Toute augmentation du Programme d'Investissement et de l'Allocation des Fonds;
- (10) Tout Changement Substantiel au Business Plan ou au Budget de CAPTIVA II y compris l'approbation du Budget mis à jour;
- (11) Tout Changement Substantiel à un Business Plan ou à un Budget relatif à un investissement effectué par CAPTIVA II;
- (12) L'approbation d'investissement pour tous les investissements effectués par CAPTIVA II y compris l'émission d'offres fermes, l'approbation de la notice de tirage concernée, le Budget et le Business Plan, lequel devra comporter le prix envisagé, les délais de vente de l'investissement concerné ainsi que les conditions auxquelles doit se conformer le contrat avec les fournisseurs de services relatifs aux investissements et désinvestissements à effectuer;
- (13) Toute vente d'actifs ou de portefeuilles de plus de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) en application du Business Plan tel qu'approuvé;
- (14) Toute vente d'actifs ou de portefeuilles de plus de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) impliquant un Changement Substantiel par rapport au Business Plan tel qu'approuvé;
- (15) Tout octroi par CAPTIVA II de droits/options exclusifs de négociation relatifs à une acquisition pour un montant cumulé supérieur à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-);
- (16) Tout refinancement d'actifs ou portefeuilles pour un montant cumulé supérieur à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) ou tout refinancement non conforme au Business Plan tel qu'approuvé qui résulterait en un Changement Substantiel;
- (17) Tout refinancement d'actifs ou de portefeuilles pour un montant cumulé supérieur à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) en application du Business Plan tel qu'approuvé;
- (18) L'octroi de toute sûreté (y compris toute sûreté sur des Engagements d'Investissement non appelés), garantie, gage ou toute autre affectation par CAPTIVA II ou ses Affiliés relatifs à des investissements d'une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-);
- (19) L'adoption ou/et tout changement dans les règles comptables de CAPTIVA II et de toute annulation d'un investissement non réalisé (y compris les dates d'évaluation ou des dates de référence comptable);
- (20) La mise en oeuvre d'une liquidation, dissolution ou toute cessation substantielle d'un investissement ou d'un Affilié de CAPTIVA II;
- (21) Toute autorisation de procéder à une transaction potentielle qui résulterait en des dépenses supérieures à vingt mille euros (EUR 20.000,-) après des analyses très préliminaires («Feu Vert»);
- (22) L'adoption d'un Budget d'Appel d'Offre pour un montant supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-);
- (23) Tout accord de co-investissement avec l'Équipe de Gestion;
- (24) La révocation du véhicule de conseil de CAPTIVA II (initialement ICP) en cas de négligence grave, faute lourde ou fraude;
- (25) L'octroi de tout pouvoir à toute personne pour représenter CAPTIVA II dans un but ou dans une transaction spécifique autre qu'un membre de l'Équipe de Gestion;
- (26) L'approbation des comptes de la Société et du rapport du Conseil de Gérance à l'assemblée générale de la Société et la décision de soumettre les comptes à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société ainsi que l'approbation des comptes de CAPTIVA II, le rapport de l'Associé Commandité et la décision de soumettre les comptes pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires de CAPTIVA II;
- (27) Toute proposition à l'assemblée générale des actionnaires de CAPTIVA II pour changer la dénomination sociale de CAPTIVA II;
- (28) L'exécution de tout contrat pour une valeur d'un montant supérieur à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sur une base annuelle ou cumulée ou non conforme au Budget tel qu'approuvé;
- (29) Toute dépense en capital supérieure à cinq pour-cent (5%) de la valeur de marché des actifs concernés non prévue dans le Business Plan tel qu'approuvé pour des actifs d'une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-); et
- (30) La mise en oeuvre ou le règlement de tout litige pour un montant supérieur à cinq pour-cent (5%) de la valeur de marché des actifs concernés / de la valeur de CAPTIVA II pour des actifs avec une valeur supérieure à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

**Art. 15. Blocage.** Si, lorsque le dernier Business Plan tel qu'approuvé ne peut pas être atteint, une Décision Réservée relative à un sujet énuméré à l'article 14.2.3, alinéas 2, 10 et 17, n'a pas été approuvée par le Gérant de Catégorie A1 et par le Gérant de Catégorie B1 lors de la réunion concernée, cette Décision Réservée ne peut pas être soumise à nouveau (dans sa forme originale ou dans une forme modifiée) au Conseil de Gérance avant l'expiration d'une période de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle la réunion concernée s'est tenue ou après l'expiration d'une période plus courte convenue par écrit par le Gérant de Catégorie A1 et le Gérant de Catégorie B1.

Si la Décision Réservée concernée n'a pas été valablement approuvée par le Conseil de Gérance lors de sa seconde soumission une telle situation va entraîner une situation de blocage qui devra être résolue conformément aux dispositions de tout accord en vigueur entre les associés à un moment donné.

**Art. 16. Les pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou déléguer des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La société est liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du Gérant A1 ou du Gérant B1 ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 19. Commissaire aux Comptes.** La surveillance des opérations de la Société peut être, et, doit être, dans les cas prévus par la loi, confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes associé(s) ou non.

Les commissaires aux comptes, s'ils existent, seront élus par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera le nombre de ces commissaires aux comptes pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans, ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leurs fonctions comme commissaire aux comptes, ils pourront être réélus mais pourront être révoqués à n'importe quel moment avec ou sans juste motif par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Comité d'Investissement.** Le Conseil de Gérance devra également créer un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») qui sera tenu de soumettre des recommandations sur les sujets soumis à la décision du Conseil de Gérance.

Le Comité d'Investissement sera composé de sept (7) membres (les «Membres»), Gérants ou non, nommés par le Conseil de Gérance pour une période de six (6) ans de la façon suivante:

(i) Quatre (4) Membres (les «Membres de Catégorie A») seront choisis sur une liste proposée par les Gérants de Catégorie A d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Membre. Parmi ces quatre (4) Membres de Catégorie A, un (1) Membre sera élu en tant que Membre A1;

(ii) Deux (2) Membres (les «Membres de Catégorie B») seront choisis sur une liste proposée par les Gérants de Catégorie B, sur recommandation de CGDE, d'au moins deux (2) candidats pour chaque poste de Membre. Parmi ces deux (2) Membres de Catégorie B, un (1) Membre sera élu en tant que Membre B1; et

(iii) Un (1) Membre sans droit de vote à partir d'une liste d'au moins deux (2) candidats membres de l'Équipe de Gestion.

Le président du Comité d'Investissement (le «IC Président») est désigné parmi les Membres de Catégorie A.

Le Conseil de Gérance peut révoquer avec effet immédiat et sans justification les Membres du Comité d'Investissement. Le Comité d'Investissement devra se réunir aussi fréquemment que nécessaire mais pas moins de quatre (4) fois par an.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui sont en droit d'assister aux réunions, une convocation devra être envoyée, au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la réunion par écrit, par fax, télégramme, courrier électronique ou sous forme électronique à chacun des Membres. Toute convocation devra préciser le lieu et l'heure de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires devant être discutées et inclure tout document pertinent suffisamment détaillé aux fins d'informer chaque Membre sur les matières devant être considérées lors de ladite réunion.

Toutes les réunions devront se tenir à Luxembourg ou à un autre endroit que les Membres peuvent définir de temps en temps.

Tout Membre peut se faire représenter à toute réunion du Comité d'Investissement en nommant un mandataire.

Tout Membre peut agir à toute réunion du Comité d'Investissement en désignant un représentant. Un ou plusieurs Membres peuvent participer à une réunion du Comité d'Investissement au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres pour autant que le quorum requis soit satisfait. Une telle participation sera réputée équivaloir à une présence physique à la réunion.

Le procès-verbal d'une réunion du Comité d'Investissement devra être signé par le IC Président.

En cas d'urgence, une résolution écrite signée est valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Comité d'Investissement dûment convoquée et tenue, à condition qu'elle soit signée comme suit:

- Avant la survenance d'un Défaut:

i.) si elle est signée par la majorité des Membres votants, y compris le Membre de Catégorie A1 et le Membre de Catégorie B1, pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

ii.) si elle est signée par la majorité des Membres votants pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec toutes les autres décisions devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

- Après la survenance d'un Défaut:

i.) si elle est signée par la majorité des Membres votants, le consentement spécifique du Membre de Catégorie A1 (en cas de Défaut par LUX FEEDER II) et du Membre de Catégorie B1 (en cas de Défaut par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l.) n'étant pas requis, pour les décisions du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

ii.) si elle est signée par la majorité des Membres votants pour une décision du Comité d'Investissement d'émettre une recommandation au Conseil de Gérance, en rapport avec toutes les autres décisions devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance.

Une telle résolution peut être documentée dans un document unique ou dans différents documents séparés qui ont le même contenu, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Membres. Les Gérants de Catégorie A peuvent inviter tout individu en tant qu'observateur à participer aux réunions du Comité d'Investissement, mais non à voter.

Le quorum pour une réunion du Comité d'Investissement est la présence ou la représentation (i) du Membre de Catégorie A1, du Membre de Catégorie B1 et du IC Président quand le Membre de Catégorie A1 n'est pas le IC Président et (ii) du Membre de Catégorie B1, du IC Président et d'un (1) Membre de Catégorie A quand le Membre de Catégorie A1 est le IC Président.

Les résolutions au niveau du Comité d'Investissement d'émettre des recommandations au Conseil de Gérance relativement à des Décisions Ordinaires sont valablement adoptées par le Comité d'Investissement si elles sont approuvées par la majorité des Membres votants présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité de votes, le IC Président aura un vote prépondérant.

Avant le survenance d'un Défaut, toute décision au niveau du Comité d'Investissement d'émettre des recommandations au Conseil de Gérance en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance est valablement adoptée par le Comité d'Investissement si elle est approuvée par la majorité des Membres votants présents ou représentés lors de la réunion du Comité d'Investissement, y inclus le Membre de Catégorie A1 et le Membre de Catégorie B1.

Après la survenance d'un Défaut, toute décision au niveau du Comité d'Investissement, d'émettre des recommandations en rapport avec les Décisions Réservées devant être adoptées au niveau du Conseil de Gérance est valablement adoptée par le Comité d'Investissement si elle est approuvée par la majorité des Membres votants présents ou représentés lors de la réunion du Comité d'Investissement, le consentement spécial du membre de Catégorie A1 (en cas de défaut par LUX FEEDER II) et du Membre de Catégorie B1 (en cas de défaut par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l.) n'étant pas requis afin que la décision soit valablement adoptée au niveau du Comité d'Investissement.

#### **Chapitre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 21. Assemblées générales des Associés.** Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables à une telle situation.

Si la Société est composée de pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par un vote par écrit sur le texte des résolutions devant être adoptées qui seront envoyées aux associés par le Conseil de Gérance par fax. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception du texte de la résolution proposée, d'émettre leur vote par écrit et de le faxer à la Société.

Sauf dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale des associés sur convocation, faite en conformité avec la loi luxembourgeoise, par le Conseil de Gérance, subsidiairement par le commissaire aux comptes et encore plus subsidiairement par les associés représentant la moitié (1/2) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés devra, en conformité avec la loi, mentionner l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son agenda et la nature des affaires devant être discutées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et si ils déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Un associé peut se faire représenter à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par télégramme une autre personne comme son mandataire, une telle personne ne devant pas nécessairement être un associé.

Les assemblées des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent d'après l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance.

**Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance par la loi ou par les Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 23. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle dont la tenue n'est obligatoire que lorsque la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation, le 31 mars à 15 heures.

Si un tel jour est un jour férié la réunion se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

**Art. 24. Procédure et vote.** Toute résolution, qui a pour objet la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des présents Statuts ou, selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des présents Statuts, sera prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

Sauf dans le cas où la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, toutes les autres résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

Un vote est attaché à chaque part sociale.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président et par tout autre membre du Conseil de Gérance.

## Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 25. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend fin le dernier jour de décembre. La première année sociale commencera par exception à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2005.

**Art. 26. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, établit le bilan ainsi que le compte des profits et des pertes, conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire peut consulter ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

### Art. 27. Affectation des Bénéfices.

27.1 Sur les bénéfices nets annuels, déterminés conformément à la loi et aux principes comptables luxembourgeois, il sera prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront affectés au fonds de réserve imposé par la loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés déterminent, sous réserve de l'article 27.4 et de l'article 27.5 la répartition du solde des bénéfices nets annuels (le «Montant Disponible»), versement en totalité ou en partie à un compte de réserve ou de provision, report à nouveau sur l'année sociale suivante ou distribution aux associés comme dividendes.

27.3 Si (i) l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ou (ii) le Conseil de Gérance en conformité avec le paragraphe 4 du présent article 27, selon le cas, décide de procéder à une distribution à partir du Montant Disponible (une «Distribution»), sous réserve de l'article 27.4 et de l'article 27.5, la Distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

Pour les besoins du présent article, le «Montant Réputé» signifie le montant qui aurait été alloué à la Société, si le coût de toutes garanties et lignes de crédit avaient été incluses dans le calcul du TRI pour CAPTIVA II et dans le calcul des Contributions Financières pour CAPTIVA II lors de la détermination des droits de la Société dans la Distribution selon le paragraphe applicable de l'article 32.3 des statuts de CAPTIVA II.

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux à raison de 65% pour l'Associé de Catégorie A et 35% aux Associés de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale sera répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et des Associés de Catégorie B (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9) égale au Montant Réputé reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (i) des statuts de CAPTIVA II.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, égale au montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) b des statuts de CAPTIVA II (le «Montant Réputé 1»), à répartir entre eux comme suit:

a) Pour la partie du Montant Réputé 1 qui permet d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II inférieur ou égal à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix (10%) du Montant Réputé 1 distribué par CAPTIVA II à la Société en vertu de l'article 32.3 (iv) b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv)b des statuts de CAPTIVA à répartir en eux à raison de 65% à l'Actionnaire de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Pour le solde du Montant Réputé 1 qui a permis d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II supérieur à dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze pour cent (15%) du Montant Réputé 1 distribué par CAPTIVA II à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (iv)b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv)b des statuts de CAPTIVA II à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% aux Associés de Catégorie B (en cas de Défaut cette somme totale du Montant Réputé 1 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières des Associés de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions, égale au Montant Réputé 1 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v) b des statuts de CAPTIVA II (le «Montant Réputé 2»), à répartir entre eux comme suit:

a) Pour la partie du Montant Réputé 2 qui permet d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II inférieur ou égal à dix-sept pour cent (17%) augmenté des distributions déterminées selon l'article 27.3 (ii) ci-dessus et selon le présent article 27.3 (iii) (a), le cas échéant:

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA II à la Société en vertu de l'article 32.3 (v) b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (v)b des statuts de CAPTIVA à répartir en eux à raison de 65% à l'Actionnaire de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Pour la partie du Montant Réputé 2 qui a permis d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II supérieur à dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du Montant Réputé 2 distribué par CAPTIVA II à ses actionnaires en vertu de l'article 32.3 (v) b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 2 reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 (iv)b des statuts de CAPTIVA II à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% aux Associés de Catégorie B (en cas de Défaut cette somme totale du Montant Réputé 2 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières des Associés de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B le solde du montant reçu par la Société en vertu de l'article 32.3 des statuts de CAPTIVA II, à répartir entre eux conformément au ration de 65% pour l'Associé de Catégorie A et de 35% pour les Associés de Catégorie B (en cas de Défaut, ce solde devra être réparti entre eux au prorata de leur Contributions Financières dans la somme des Contributions Financières des Associé de Catégorie A et des Associés de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Dans les limites permises par le droit luxembourgeois, les Distributions seront calculées et payées trimestriellement sous forme d'arriérés. Afin de fixer le T.R.I., devront être inclus toutes les Distributions précédemment effectuées au profit de l'Associé de Catégorie A, des Associés de Catégorie B et de l'Associé de Catégorie C ainsi que le remboursement intégral des Contributions Financières aux Associés de Catégorie A, aux Associés de Catégorie B et à l'Associé de Catégorie C.

Pour éclairer ce qui précède, n'importe quelle Distribution qui serait effectuée sous le présent article 27 à un Associé de Catégorie A et un Associé de Catégorie B en même temps doit respecter le pourcentage suivant:

- CCM: 65,00%
- CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35,00%

27.4 Tant que les Parts Sociales de Catégorie C existantes à la date du 29 Mars 2007 n'auront pas été transférées à CAPTIVA MPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.001 («MPV») ou à toute autre entité substituée à MPV (le «Tranfert») (étant entendu que «Transfert» signifie un transfert de toutes ces Parts Sociales de Catégorie C en une seule fois, au même moment, qui peut avoir lieu ou non), les règles suivantes s'appliqueront:

27.4.1 Le droit à Distribution des Parts Sociales de Catégorie C sera égal à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C.

27.4.2 Un montant «A», égal au montant qui aurait été alloué à l'Associé de Catégorie C si la Distribution était survenue après le Transfert conformément à l'article 27.3 ci-dessus moins le montant distribué aux Parts Sociales de Catégorie C conformément à l'article 27.4.1 ci-dessus sera:

- i) affecté à une réserve spéciale par l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes annuels de l'exercice 2006 si à la date de cette approbation des comptes 2006 le Transfert n'est pas survenu, ou
- ii) affecté par l'assemblée générale des associés approuvant les comptes de l'exercice 2006 aux Parts Sociales de Catégorie C comme Dividende Prioritaire conformément à l'article 27.5.1 ci-dessous si à la date de cette approbation des comptes 2006, le Transfert est survenu.

27.4.3 L'Associé de Catégorie A et l'Associé de Catégorie B auront le droit de recevoir un montant égal à celui qu'ils auraient reçu en application de l'article 27.3 comme si le Transfert était déjà survenu.

27.5 Après le Transfert les règles suivantes s'appliqueront:

27.5.1 Les Parts Sociales C seront en droit de recevoir prioritairement un montant égal à A (le «Dividende Prioritaire»).

27.5.2 Les Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de recevoir les Distributions prévues à l'article 27.3, sous réserve de l'article 27.5.3.

27.5.3 Les Distributions se feront conformément à l'article 27.3 comme si les Parts Sociales de Catégorie C avaient reçu un montant correspondant au Dividende Prioritaire en application de l'article 27.3.

27.6 Sous réserve des conditions posées par la loi luxembourgeoise et conformément au présent Article 27, le Conseil de Gérance peut procéder à une Distribution aux associés des Fonds Disponibles sous la forme d'un acompte sur dividendes. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de cette Distribution.

## Chapitre VI. Dissolution-Liquidation

**Art. 28. Dissolution, liquidation.** La Société est automatiquement dissoute en application de l'Article 4. La Société peut aussi être dissoute par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale adoptée selon les règles de quorum et de majorité exigées lors de la modification des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, une distribution (la «Distribution de Liquidation») du produit de liquidation (le «Produit de Liquidation») devra être effectuée selon l'ordre de priorité suivant:

Pour les besoins du présent article, le «Montant Réputé 3» signifie le montant qui devra avoir été alloué à la Société, soit le coût de toutes garanties et lignes de crédit ont été incluses dans le calcul du T.R.I. pour CAPTIVA II et dans le calcul des Contributions Financières pour CAPTIVA II lors de la détermination des droits de la Société dans la Distribution de Liquidation selon le paragraphe applicable de l'article 33 des statuts de CAPTIVA II.

(i) Premièrement, l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront une somme totale à répartir entre eux tel que 65% aille à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, la somme totale sera répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières dans la somme des Contributions Financières des Associées de Catégorie A et de Catégorie B (sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9), égale au Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (i) des statuts CAPTIVA II.

(ii) Deuxièmement, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation égale au Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv) des statuts de CAPTIVA II à répartir entre eux comme suit:

a) Pour la partie du Montant Réputé 3 permettant d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II inférieur ou égal à dix-sept pour cent (17%):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à dix (10%) du Montant Réputé 3 distribué par CAPTIVA II à la Société en vertu de l'article 33 (iv)b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv)b des statuts de CAPTIVA II à répartir en eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 3 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et de les Associés de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

b) Pour le solde du Montant Réputé 3 qui permet d'obtenir un Taux de Retour Interne supérieur à dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à quinze pour cent (15%) du Montant Réputé 3 distribué par CAPTIVA II à ses actionnaires en vertu de l'article 33 (iv)b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (iv)b des statuts de CAPTIVA II à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% à l'Associé de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 3 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières des Associés de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iii) Troisièmement, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C recevront une somme totale au titre des Distributions de Liquidation, égale au Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) b des statuts de CAPTIVA II, à répartir entre eux comme suit:

a) Pour la partie du Montant Réputé 3 qui permet d'obtenir un Taux de Retour Interne pour CAPTIVA II inférieur ou égal à dix-sept pour cent (17%) augmenté des distributions déterminées selon l'article 28 (ii) ci-dessus et selon le présent article 28 (iii) (a), le cas échéant:

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à cinquante pour cent (50%) du Montant Réputé 3 distribué par CAPTIVA II à la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v) des statuts de CAPTIVA II, à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% aux Associés de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 3 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières des Associés de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9); et

b) Pour la partie du Montant Réputé 3 qui a permis d'obtenir un Taux de Retour Interne de CAPTIVA II supérieur à dix-sept pour cent (17%) (le cas échéant):

1. l'Associé de Catégorie C recevra un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) du Montant Réputé 3 distribué par CAPTIVA II à ses associés en vertu de l'article 33 (v)b des statuts de CAPTIVA II; et

2. l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du Montant Réputé 3 reçu par la Société en vertu de l'article 33 (v)b des statuts de CAPTIVA II à répartir entre eux à raison de 65% à l'Associé de Catégorie A et 35% aux Associés de Catégorie B (en cas de Défaut, cette somme totale du Montant Réputé 3 devra être répartie entre eux au prorata de leurs Contributions Financières respectives dans la somme des Contributions Financières des Associés de Catégorie A et de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

(iv) Quatrièmement, l'Associé de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront le solde du montant reçu par la Société sous l'article 33 des statuts de CAPTIVA II qui sera répartie entre eux conformément au ratio de 65% pour l'Associé de Catégorie A et 35% pour les Associés de Catégorie B (en cas de Défaut, ce solde devra être réparti entre eux au pro rata de leurs Contributions Financières dans la somme des Contributions Financières de l'Associé de Catégorie A et des Associés de Catégorie B sous réserve de l'ajustement à effectuer aux fins de refléter la dilution prévue à l'Article 9).

Afin de fixer le Taux de Retour Interne, devront être inclus toutes les Distributions précédemment effectuées au profit de l'Associé de Catégorie A, des Associés de Catégorie B et de l'Associé de Catégorie C ainsi que le remboursement intégral des Contributions Financières à l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C.

Pour éclairer ce qui précède, n'importe quelle Distribution qui serait effectuée sous le présent article 28 à un Associé de Catégorie A et un Associé de Catégorie B en même temps doit respecter le pourcentage suivant:

- CCM: 65,00%

- CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l.: 35,00%

#### 28.5 Clause de rattrapage

Si, et dans la mesure où, à la disposition du dernier investissement de CAPTIVA II, le TRI de CAPTIVA II est inférieur ou égal à douze (12%) pourcent, l'Associé de Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C qui auraient reçu un excédant de distribution d'une manière cumulée globale au-delà de ce qu'il leur était attribuable en matière d'appropriation de bénéfices selon les articles 27.3 (ii), 27.3 (iii) et 27.3 (iv), les montants perçus par l'Associé de

Catégorie A, les Associés de Catégorie B et l'Associé de Catégorie C en vertu des articles 27.3 (ii), 27.3 (iii) et 27.3 (iv) seront sujets au remboursement proportionnel des montants nécessaires pour permettre à la Société de combler ce manque à gagner.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 30. Définition.

«Période d'acceptation» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (iii)

«Affilié» signifie, eu égard à toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous contrôle commun avec une telle Personne. Pour les besoins de cette définition, «contrôle» signifie, eu égard à toute Personne, (i) la propriété d'un pourcentage du capital social conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales d'une Personne ou (ii) la propriété de plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social (ou autre propriété de participations) donnant le pouvoir normal d'élire la majorité du conseil d'administration, des gérants, ou autres membres de l'organe d'administration d'une Personne.

«Allocation des Fonds» signifie les règles applicables eu égard à la taille et à la diversification des investissements effectués par CAPTIVA II, telles que convenues par tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de CAPTIVA II à tout moment.

«Montant Disponible» a le sens prévu à l'article 27.2.

«Fonds Disponibles» signifie (i) pour une Distribution réalisée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés: le Montant Disponible, la prime d'émission et toute autre réserve disponible et (ii) pour une distribution effectuée par le Conseil de Gérance: tout bénéfice reporté, la prime d'émission, toute autre réserve disponible et les bénéfices de l'année sociale de référence, tels que mis en évidence par les comptes annuels intérimaires.

«Budget» signifie, eu égard à un investissement concerné effectué par CAPTIVA II ou, eu égard à CAPTIVA II, le budget opérationnel annuel de CAPTIVA II incluant le Business Plan concerné préparé et approuvé par le Conseil de Gérance de la Société.

«Jour Ouvrable» signifie un jour autre qu'un samedi ou un dimanche où les banques sont ouvertes à Londres, Paris ou Luxembourg.

«Business Plan» signifie eu égard à un investissement concerné fait par CAPTIVA II, le business plan annuel préparé et approuvé par le Conseil de Gérance de la Société pour la vente et la gestion intérimaire (y compris la rénovation et la location) de l'Investissement concerné.

«CAPTIVA II» a le sens prévu à l'article 3.

«CAPTIVA Executive GP» signifie le gérant du véhicule ou partnership devant être constitué et dans lequel l'Équipe de Gestion aura un intérêt et auquel il est proposé de transférer les parts sociales de Catégorie C de la Société.

«Intérêts CAPTIVA II» signifie, eu égard à chacun des actionnaires de CAPTIVA II, la totalité des intérêts dudit associé dans CAPTIVA II, dérivant de ses Contributions Financières, selon le cas, à tout moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire de CAPTIVA II à tout bénéfice quelconque auquel un actionnaire peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de CAPTIVA II à un moment donné et des statuts de CAPTIVA II, ensemble avec l'obligation pour ledit actionnaire de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de CAPTIVA II à un moment donné.

«Intérêts de CAPTIVA Executive GP» signifie

eu égard à CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l., la totalité des intérêts de CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. dans CAPTIVA Executive GP dérivant de leur participation, à tout moment donné, y inclus le droit de CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. à tout bénéfice quelconque auquel CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. peuvent avoir droit en vertu des statuts de CAPTIVA Executive GP, ensemble avec l'obligation pour CEDOBAR 2 S.à.r.l. et CEDOBAR 3 S.à.r.l. de se conformer aux dispositions des statuts de CAPTIVA Executive GP, tels qu'applicables.

eu égard à CCM, la totalité des intérêts de CCM dans CAPTIVA Executive GP dérivant de sa qualité de titulaire de 57 parts de CAPTIVA Executive GP, à tout moment donné, y inclus le droit de CCM à tout bénéfice quelconque auquel CCM peut avoir droit en vertu des statuts de CAPTIVA Executive GP, ensemble avec l'obligation pour CCM de se conformer aux dispositions des statuts de CAPTIVA Executive GP, tels qu'applicables.

«CCM» signifie CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-92.025.

«CEDOBAR 2 S.à r.l.» signifie CEDOBAR 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-109.022.

«CEDOBAR 3 S.à r.l.» signifie CEDOBAR 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-104.850.

«CGDE» désigne CYPRESS GROVE INTERNATIONAL.D L.P., un partnership régi sous le droit du Delaware, dont le siège social est à 75 East 55th Street, New York, NY 10022, United States of America, inscrit au Delaware sous le numéro 3896412.

«CGUK» désigne CYPRESS GROVE INTERNATIONAL.D L.P., un partnership régi par le droit anglais, dont le siège social est à 4 Park Place, London, SW1A 1LP, England, inscrit en Angleterre sous le numéro LP10355.

«Président» a le sens prévu à l'article 12.1.

«Société» a le sens prévu à l'article 1<sup>er</sup>.

«Période de Réparation» signifie une période de trente (30) Jours Ouvrables suivant la date de Mise à Disposition des Fonds concernés.

«Défaut» signifie le défaut par un actionnaire de Catégorie A de CAPTIVA II de se conformer à ses obligations financières et d'effectuer le paiement en totalité lors de la Date de Mise à Disposition des Fonds stipulée. Défaut par CEDOBAR 2 S.à r.l. ou CEDOBAR 3 S.à r.l. sera considéré comme un défaut des deux, ce qui signifie, pour dissiper tout doute, que CEDOBAR 2 S.à r.l. ou CEDOBAR 3 S.à r.l. seront responsables solidairement en cas de Défaut.

«Montant Distribuible» signifie tous les dividendes, distribution de capital sous forme de prime d'émission ou de réserves, le produit de liquidation, le remboursement de capital, paiement de principal ou d'intérêts sur tout prêt d'associé (s'il en existe) et, devant être réputé inclure les produits nets de la vente par tous les actionnaires de Catégorie A de CAPTIVA II de leurs participations dans une personne non affiliée.

«Distribution» a le sens prévu à l'article 27.3.

«Date de Distribution» signifie la date à laquelle l'assemblée générale des Associés ou la Société décide d'une Distribution.

«Notice de Tirage» toute notice envoyée par la Société par laquelle les Engagements d'investissement sont appelés.

«Date Effective» signifie le 27 juillet 2005.

«Date de Clôture finale» signifie le 30 septembre 2005.

«Contributions Financières» signifie la portion des Engagements d'Investissement qui ont été tirés et investis en capital et/ou prêt d'associés (pour autant qu'il en existe dans CAPTIVA II).

«Date de Mise à Disposition des Fonds» signifie la date à laquelle les Contributions Financières doivent être mises à la disposition de CAPTIVA II.

«Feu vert» à la signification prévue à l'Article 14.2.3.(21).

«ICP» signifie IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, une société de droit anglais dont le siège social se situe au Level 3, 25, Dowgate Hill, Londres EC4R 2GN, Royaume-Uni, dont le numéro d'enregistrement est le 52 08 626.

«Intérêts de ICP» signifie, eu égard à chacun des actionnaires de ICP, la totalité de l'intérêt dudit actionnaire de ICP dérivant de ses participations, à tout moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire à tout bénéfice quelconque auquel un actionnaire peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de ICP à un moment donné, ensemble avec l'obligation pour ledit actionnaire de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires de ICP à un moment donné. Pour dissiper tout doute, eu égard à CCM, Intérêts de ICP signifie la totalité des Intérêts de CCM en sa qualité d'actionnaire de catégorie D d'ICP.

«Intérêt» signifie, eu égard à chacun des actionnaires, la totalité de l'intérêt y inclus le droit de vote dudit actionnaire dans la Société dérivant de ses Contributions Financières, et composé de sa participation dans la Société et de ses Prêts d'Actionnaires (s'il en existent) tels qu'applicables, à un moment donné, y inclus le droit dudit actionnaire à tout bénéfice quelconque auquel un actionnaire peut avoir droit en vertu de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires et en vertu des présents Statuts, ensemble avec l'obligation pour ledit actionnaire de se conformer aux dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur entre les actionnaires à un moment donné, telles qu'applicables.

«Intra-Groupe» signifie (i) relativement à CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. toutes filiales directes ou indirectes de CGUK et/ou CGDE collectivement ou non et (ii) relativement à LUX FEEDER II: tout membre du Groupe IXIS ou du Groupe de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ou du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations ou tout fond dirigé par tel membre du Groupe IXIS ou du Groupe CNCE.

«Engagement d'Investissement» signifie le montant (pour autant qu'il en existe) que les Investisseurs se sont engagés à investir directement ou indirectement dans CAPTIVA II en capital et/ou en prêt d'associés (pour autant qu'il en existe).

«Banque d'Investissement» signifie une banque d'investissement filiale entièrement détenue par une banque internationale licenciée de réputation internationale.

«Période d'Investissement» signifie une période commençant à compter de la Date Effective et se terminant (i) au troisième anniversaire de la Date de Clôture Finale (30 septembre 2008) ou si celle-ci survient plus tôt (ii) à la date à laquelle au moins quatre-vingt pour-cent (80%) des Engagements d'Investissement ont été investis dans CAPTIVA II. La Période d'Investissement peut être prorogée d'un (1) an maximum si proposé et notifié par la Société au moins deux (2) mois avant la fin de la Période d'Investissement et si l'accord des actionnaires de catégorie A et des actionnaires de Catégorie B de CAPTIVA II a été obtenu en conformité avec les dispositions de tout pacte d'actionnaires en vigueur à tout moment entre les actionnaires de CAPTIVA II.

«Investisseurs» signifie: CCM, LUX FEEDER II, CEDOBAR 2 S.à r.l. et CEDOBAR 3 S.à r.l.

«Programme d'Investissement» signifie les règles applicables à la stratégie d'investissement pour retours et la catégorie d'actif dans lesquels CAPTIVA II peut investir, tel que définis dans tout pacte d'actionnaires en vigueur à tout moment entre les actionnaires de CAPTIVA II.

«T.R.I.» ou «Taux de Retour Interne» signifie, pour chaque Associé de Catégorie A, le taux d'escompte annuel, arrêté trimestriellement, qui se solde par une valeur nette actualisée égale à zéro (0), lorsque le taux d'escompte est appliqué à toutes les Contributions Financières par cet Associé de Catégorie A à la Société après avoir pris en compte toutes les distributions (soit sous la forme d'un dividende, de distribution de capital, sous forme de primes d'émission ou de réserves, de produit de liquidation, de remboursement en capital, de paiement du principal ou des intérêts sur des Prêts d'Associé, et réputé inclure le produit net de la vente par tous les Associés de Catégorie A de leurs participations dans une Personne non-Affiliée) avant déduction de toute taxe payée par la Société sur les distributions faites à cet Associé de Catégorie A après paiement de l'impôt sur la fortune par la Société et après déduction des frais de garanties ou lignes de crédit, etc. dans la mesure où lesdites garanties ou lignes de crédit, etc. ont été convenues unanimement par tous les Associés de toutes catégories.

«Réserve légale» a le sens prévu à l'Article 27.1.

«Distribution de Liquidation» a le sens prévu à l'Article 28.

«Produit de Liquidation» a le sens prévu à l'Article 28.

«LUX FEEDER II» signifie CAPTIVA II CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

«Équipe de gestion» signifie les employés de ICM (ou de l'un de ses Affiliés) qui ont été transférés ou employés par ICP.

«Changement Substantiel» signifie eu égard au Business Plan: une vente qui aurait été repoussée de plus de trois (3) mois par rapport au Business Plan, une vente dont le prix est plus de cinq pour-cent (5%) en dessous du prix fixé dans le Business Plan, une vente dont le prix est plus de quinze pour-cent (15%) au-dessus de celui prévu dans le Business Plan et toute autre limitation telle que définie par le Conseil de Gérance en tant que Décision ordinaire au cas par cas.

«Notification» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (ii).

«Offre» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (ii).

«Prix Offert» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (ii).

«Décision Ordinaire» signifie toute décision qui ne constitue pas une Décision Réservee.

«Autre Associé» a le sens prévu à l'article 7.2.1 a) (i) (c)

«Pourcentage de Participation» signifie le pourcentage de parts sociales et de prêts d'actionnaires (s'il en existe) détenus par un actionnaire de catégorie A un actionnaire de catégorie B ou un actionnaire de catégorie C de CAPTIVA II dans le total des Contributions Financières de CAPTIVA II.

«Personne» désigne toute entreprise, société, association, fonds ou personne physique.

«Trimestre» signifie chaque période de référence se terminant le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

«Prêt d'Associé» signifie tout prêt ou dette (quelle que soit la forme convenue) entre la Société et ses associés, en vigueur à tout moment.

«Décision Réservee» a le sens prévu à l'Article 14.2.3.

«Droits» signifie, eu égard à tout Actionnaire, l'Intérêt, les Contributions Financières par le biais de la Société, l'Intérêt CAPTIVA II (s'il en est), l'Intérêt CAPTIVA Executive GP et l'intérêt de ICP appartenant audit actionnaire (ou LUX FEEDER II, le cas échéant s'il s'agit de CCM) et à ses cessionnaires Intra-Groupe autorisés, le cas échéant. Une cession de Droits par CEDOBAR 2 S.à r.l. et/ou CEDOBAR 3 S.à r.l. recouvre la Cession de Droits tant de CEDOBAR 2 S.à r.l. que de CEDOBAR 3 S.à r.l. (et de leurs cessionnaires Intra-Groupe autorisés, le cas échéant).

«Secrétaire» a le sens prévu à l'article 12.1.

«Cession» ou «Céder» signifie toute cession, vente, gage, hypothèque, charge, transfert ou toute autre disposition en tout ou partie d'actions ou de participations ou de revenus de celles-ci (volontaire, involontaire, judiciaire ou autre).

«Cédant» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (ii).

«Prix de Cession» a le sens prévu à l'article 7.2.1 b) (v).»

#### *Septième résolution*

Les Associés ont décidé de confirmer, à la suite de la refonte des statuts, les mandats de M. Alain Devresse en tant que Gérant de Catégorie A1, et M. Marc Torbick et de M. Michel van Krimpen en tant que Gérants de Catégorie A, de M. Daniel Felsenthal en tant que Gérant de Catégorie B1; et M. Robert Kimmels en tant que Gérant de Catégorie B pour une durée prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année 2008.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; qu'à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Cadilhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3990. — Reçu 14,55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007055599/220/1892.

(070056475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

---

### **Fassa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 3 novembre 2006*

Les mandats de Pascale Loewen, Paolo Fassa et Denis Bour, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Paolo Fassa, administrateur de société, demeurant à Piazzetta Giustiniani 14, I-31027 Spresiano, Italy
- Denis Bour, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FASSA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056266/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

### **Mazars, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 janvier 2007*

*5<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée décide de nommer la:

- COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION, avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours en tant que Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2007056265/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**ELH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 647.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.294.

Par résolution signée en date du 8 mars 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Andrew Crankshaw, avec adresse professionnelle au Brettenham House, 5, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant B avec effet au 15 mars 2007.

- Nomination de Monsieur Andrew Townend, avec adresse professionnelle au Brettenham House, 5, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant B avec effet au 15 mars 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056405/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**La Réserve de Sigefroid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056413/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02246. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Team 31, Société à responsabilité limitée,****(anc. Bureau d'Architecture F. Folmer & Ass. S.à r.l.).**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 74.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 avril 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007056425/206/14.

(070057528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Gandria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.918.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Eric Magrini et Monsieur Philippe Toussaint, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 65,

boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007056267/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Amas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.605.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mars 2007*

Messieurs Hans Niederer, Coenraad Noyon et Farhad Tavakoli sont réélus en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est ré-élue en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour AMAS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056403/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2007*

- Messieurs Peyrot Nicolas, résidant professionnellement rue Beaumont 3 à CH-1206 Genève, D'Orazio Serge, résidant professionnellement 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg, Melis Eric, résidant professionnellement rue Jean Petitot CH-1211 Genève, Meert Michel, résidant professionnellement 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs, pour un nouveau terme statutaire d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007056394/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**Four Stars Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 19 avril 2007, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marjorie Ng Fo Yan, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

2. de renouveler le mandat de WOOD APPLETON OLIVER, EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-2017 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056407/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.), Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007056390/242/12.

(070057354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**SCP France Massy Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.633.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 avril 2007*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes:

- EUROPA DIRECTOR LIMITED, administrateur de classe B, siège social à Europa House 20 Esplanade Scarborough Y011 2 AQ.

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de classe A, demeurant à l'adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, 2530 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Liegeois, administrateur de classe A, demeurant à l'adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, 2530 Luxembourg.

- MAZARS, commissaire aux comptes, établie à L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
Administrateur

Référence de publication: 2007056263/636/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.934.

L'Assemblée Générale Annuelle Reportée du 12 avril 2007 a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

\* des administrateurs suivants:

- Ruth Sandelowsky, avec adresse professionnelle au 5 Cénacle Close, W Health Road, Londres, NW3 7UE, Royaume-Uni

- Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

\* du commissaire:

- EUROFID S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Nomination de Monsieur Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, en remplacement de Monsieur Gérard Becquer, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007056408/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---

**SCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.531.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 16 avril 2007*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes:

- EUROPA DIRECTOR LIMITED, administrateur de classe B, siège social à Europa House 20 Esplanade Scarborough Y011 2 AQ.

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de classe A, demeurant à l'adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, 2530 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane Liegeois, administrateur de classe A, demeurant à l'adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, 2530 Luxembourg.

- MAZARS, commissaire aux comptes, établie à L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
Administrateur

Référence de publication: 2007056262/636/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070057496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

---